L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 51, rue Chartres.

Journal quotidien.....$10 } payable d'avance
Do. trois fois par semaine, $10 }

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY.
Soumis à la décision d'une Convention Nationale

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 24 OCTOBRE 1839.

A PROPOS DE LA SUSPENSION.

Chassez le naturel et il revient au galop. — La Fontaine.

Il est plus difficile qu'on ne pense d'être toujours conséquent avec soi-même, mais pour certaines personnes dont les opinions ne sont arrêtées sur rien, la chose est tout à fait impossible.

Examinez, par exemple, quelles étonnantes transformations ont subi les opinions du journal ultra-tory depuis lundi relativement aux banques.

Lundi il disait: "la mesure a prévalu comme une de ces choses que la nécessité rend éminemment indispensables." — "Sous l'influence de la consternation produite par la nouvelle de la suspension des banques de Philadelphie et de Baltimore, nombre de nos concitoyens se sont hâtés à faire un appel aux banques pour en avoir des espèces, et n'était ce que la nouvelle n'est arrivée que quelques heures avant la fermeture des portes, nos institutions financières eussent couru de grands risques de voir épuiser promptement le numéraire de leurs caveaux, tant le run sur elles se développait sur une échelle effrayante." — "Cette circonstance a rendu urgente la réunion des présidents de nos banques et la suspension a été décidée." — "Cette mesure semble avoir été favorablement accueillie par le public; car on n'a vu dans les résolutions du bureau des présidents qu'un acte de prudence, qu'une salutaire protection, inspirée par le motif de sauver la Nouvelle-Orléans d'un épuisement métallique dont les conséquences seraient si funestes à son commerce, à son agriculture, et plus particulièrement aux petites industries locales."

Mardi il demandait si la suspension était suffisamment motivée, comme si son article de la veille ne l'avait pas pleinement justifiée; quand on dit que *la mesure a prévalu comme une de ces choses que la nécessité rend évidemment indispensable*, que peut-on ajouter? quel plus puissant motif peut-on donner que celui qui résulte d'une *indispensable nécessité*?

On voit déjà un homme qui revient sur ses pas, et qui oublie ses opinions de la veille. Mais le mercredi amène un changement plus grand encore; décidément il a repris son ancien drapeau, drapeau qu'il avait pour un instant abandonné. Et, chose étrange, il paraît avoir complètement oublié ses assertions du lundi, lisez plutôt:

"Les divers organes de la presse de la Nouvelle-Orléans semblent avoir donné leur pleine adhésion à la mesure que Messieurs les présidents de banques ont adoptée vendredi de suspendre leurs paiemens." "Nous seul, avons combattu la chose. Seul nous nous sommes présenté dans l'arène pour montrer tout ce qu'il y a eu sinon de chimérique du moins de problématique dans la crainte de voir mettre à sec de numéraire les caveaux de nos établissemens financiers."

"Nous avons prouvé dans nos précédens articles que la position financière des banques leur permettait de continuer à payer en espèces et qu'en vue de leur solvabilité, la confiance publique se serait consolidée et que cette circonstance eut prévenu un run général."

Ainsi le même Journal soutient le lundi que la mesure *était éminemment indispensable* et le mercredi il affirme qu'elle *ne l'était pas!* Ainsi il soutient le lundi que *si la nouvelle fut arrivée quelques heures plus tôt, les banques eussent couru de grands risques de voir épuiser promptement le numéraire de leurs caveaux, tant le run se développait sur une échelle effrayante*, et le mercredi il soutient qu'un run n'était pas à craindre! mais ce sont là des contradictions incroyables.

Aussi ne croyons nous pas devoir réfuter autrement les assertions du journal Tory. Il est évident que l'article de lundi et celui de mercredi se détruisent réciproquement et que, partant, il n'en reste rien à l'appui d'aucune opinion.

TAXE DES HALLES.

Aussi long-temps que la corporation s'est trouvée dans la gêne sans pouvoir préciser l'époque où elle pourrait en sortir, nous nous sommes abstenus d'aborder ce sujet de la Taxe des Halles, parceque pour les corporations comme pour les individus, l'existence est toujours la suprême loi et qu'à l'impossible nul n'est tenu. Mais à présent que l'ordonnance augmentant les droits de levée, adoptée par le conseil général, met aux mains de la municipalité des moyens plus que suffisans pour faire face à ses engagemens, il est urgent de s'occuper des réformes à opérer dans l'assiette de quelques impôts municipaux, en commençant par les plus onéreux à la classe la plus nombreuse.

Il faut mettre en première ligne de cette classe la taxe qui pèse sur la Halle à la Viande et sur la Halle aux Légumes. Le fermier de ces deux Halles paie à la Municipalité, si nous sommes bien informés, une somme d'environ $45,000, en n'évaluant son bénéfice qu'à $10,000, on voit que les objets vendus à ces deux Halles, sont imposés de $55,000 environ; c'est donc $55,000 qui sont payées par la population qui s'y approvisionne et dans la proportion de la consommation de chacun.

Cette contribution serait très forte si elle ne portait que sur des objets de luxe à l'usage des riches; mais elle est exhorbitante, portant comme elle le fait sur les objets de première nécessité en grande partie à l'usage des pauvres.

Il est donc du devoir de l'administration municipale de s'occuper, aussitôt que faire se pourra, des moyens d'alléger une charge qui pèse trop exclusivement sur les classes les moins riches de notre population.

La nouvelle ordonnance, on ne doit pas s'y méprendre, frappe les consommateurs encore plus que le commerce étranger, de sorte qu'un léger dégrèvement comme celui dont nous parlons ne serait jamais qu'un acte de rigoureuse justice.

Le premier devoir d'une administration, quelle qu'elle soit, est de gouverner avec la plus grande économie possible, afin d'imposer au peuple des charges d'autant plus légères.

Natchez.—La fièvre jaune paraît augmenter d'intensité. Le 19 à 8 heures du soir, les enterremens s'élevaient à 8; le 20, à la même heure, à 5.

DÉFENSE DES INSTITUTIONS DU SUD.

Nous soumettons à nos lecteurs un second article de Mr. A. Ride, contenant l'exposition de son ouvrage.

LIVRE PREMIER.
Chapitre 2.

Au corps social comme au corps humain, il faut une tête pour concevoir et diriger, des bras et des jambes pour exécuter: ainsi le Sud des États-Unis d'Amérique a des blancs pour concevoir et diriger, des nègres esclaves pour exécuter; la France et l'Angleterre ont des domestiques, des ouvriers, des hommes de peine qui exécutent sous les ordres de maîtres qui commandent. Tous ces hommes esclaves, domestiques, ouvriers, hommes de peine sont attachés à une même et grande chaîne, en Amérique, en Asie, en Afrique, en Russie, en Pologne, en Turquie; on les nomme esclaves, en Angleterre, en France et dans d'autres contrées d'Europe, on les nomme ouvriers, domestiques, ou de quelqu'autre nom peu importe, en fait ils sont tous serviteurs, ayant maître et rigoureusement obligés par la faim de prendre maître, la seule différence est dans l'expression et quelques modifications.

En Angleterre et en France, grâce aux fausses idées répandues par les voyageurs, le mot esclave soulève tous les esprits, et cependant rien n'est plus vrai, l'esclavage n'a de mal que son nom; car en France et en Angleterre, les ouvriers ceux des fabriques surtout sont plus malheureux, plus dépendans que le nègre esclave pour le démontrer, ma tâche sera bien aisée.

Je suis arrivé en Amérique ayant l'esclavage en horreur, j'ai habité le sud des États-Unis pendant cinq ans, j'ai examiné avec la plus grande attention la position du nègre esclave, dans les villes et sur les plantations; j'ai comparé cette position à celle des ouvriers de Lyon, Rouen, Amiens, Troyes, St-Quentin; j'avais vu la misère de toutes les familles, leur dépendance bien réelle, et malgré mes préventions contre l'esclavage je ne tardai pas long-temps à être convaincu que sous le rapport de l'influence qu'il pouvait avoir sur la constitution physique, le bien-être matériel, le développement de l'intelligence, la tranquillité de l'âme, et la perfection des arts mécaniques, l'esclavage est bien préférable et aura des résultats bien supérieurs à ceux que présentent, la prétendue liberté et indépendance des ouvriers français et anglais.

Cependant, tous les écrivains modernes qui ont traité cette question ont attaqué l'esclavage avec violence, et spécialement M Comte, auteur du Censeur Européen dans le quatrième volume de son traité de législation, sans considérer que le droit du maître était un droit aussi naturel, aussi légitime, aussi juste, aussi rationnel que tous les droits qui découlent des chartes ou constitutions qui lient entre eux les différents individus qui composent une nation; je suis étonné cependant qu'aucun de ces écrivains n'ait fait la remarque que la misère des peuples, source et origine de tous ses maux au physique et au moral, est en raison croissante de son industrie, et de ce que nos philosophes modernes, qui se regardent comme bien supérieurs à ceux de l'antiquité, nomment sa liberté ou ses droits: ce fait qu'en son lieu je démontrerai par des chiffres incontestables, pourra surprendre bien des individus, qui de bonne foi, se sont laissés séduire par les déclamations pleines de sensiblerie d'écrivains de mauvaise foi ou ignorants sur la matière qu'ils traitent, et ramènera tous les esprits justes à considérer l'esclavage sous un autre point de vue.

Voici un résumé des différents points que je traiterai dans cet ouvrage.

J'adopte les principes de Voltaire sur l'esclavage, et je démontrerai qu'il fait de l'esclavage la conséquence d'une loi naturelle, que sur le droit de gouverner et de posséder il n'a pas suffisamment défini son principe, et qu'après l'avoir posé, immédiatement après, il a conclu en contradiction avec ce même principe.

J'adopte entièrement les principes que J. J. Rousseau a posés dans son discours sur les causes de l'inégalité entre les hommes; mais je démontrerai par suite de suppositions absurdes, il conclut en contradiction avec son principe, avec ses raisonnemens et que les deux points de sa conclusion se détruisent l'un par l'autre.

Comme les erreurs de la plupart des hommes viennent plutôt de ce qu'ils raisonnent sur de faux principes ou des principes mal définis, que de ce qu'ils raisonnent mal suivant les principes, je commencerai par établir avec Blackstone et Jérémie Bentham la valeur des mots loi et droit. Ensuite les qualités qui doivent faire distinguer la loi naturelle après cela, je passerai à l'établissement et la définition de la loi positive. Je démontrerai qu'elle ne peut être en opposition avec la loi naturelle puisqu'elle n'en est que la conséquence: en même temps je démontrerai que l'intelligence seule a établi les sociétés et les gouverne.

Je mettrai en opposition l'opinion de M. Comte contre l'esclavage, et celle de Thomas Hobbes et je démontrerai la fausseté des raisonnements et des conclusions de M. Comte, mes démonstrations me conduiront à conclure.

1o que l'esclavage est juste et légitime pour la loi positive seule.

2o qu'il est juste, légitime et de droit naturel, si avec la loi positive on adopte l'existence de lois naturelles.

3o et qu'il est de droit naturel, si rejetant la loi positive on n'admet que la loi naturelle.

Dans un autre chapitre je démontrerai aux philosophes abolitionistes, juifs, chrétiens, romains, grecs et protestans de toutes les sectes, que l'esclavage est de droit divin par les commandemens que Dieu a donnés à Moïse sur le Mont-Sinaï, et que celui-là ment qui prêche l'abolition en disant qu'il croit au dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.

Je traiterai la question de l'esclavage chez les anciens, égyptiens, hébreux, grecs, romains, gaulois, scythes, &c., m'appuyant sur Xénophon, la Genèse, l'Exode, le Lévitique, Cicéron, Plutarque, Tacite, Denis d'Halicarnasse. Je démontrerai que sur cette question M. Comte a constamment erré lorsqu'il parle de l'existence matérielle, de la constitution physique et de l'intelligence des esclaves, comme aussi de la perfection des arts mécaniques. Passant à l'esclavage chez les modernes:

J'exposerai l'existence et le développement de l'intelligence des maîtres dans les pays à esclaves du Sud des États-Unis d'Amérique et principalement dans la Louisiane. Je critiquerai dans ce chapitre les assertions calomnieuses de M. Comte sur les mœurs des femmes de la Louisiane.

J'exposerai la situation des esclaves du Sud des États-Unis d'Amérique sous le rapport de l'existence matérielle, de la constitution physique, de la tranquillité de l'âme et du développement de l'intelligence.

Je passerai en revue dans plusieurs chapitres, les accusations principales portées par M. Comte, dans son traité de législation, contre les habitans des pays à esclaves du Sud des États Unis d'Amérique et principalement contre les habitans de la Louisiane; j'en démontrerai la fausseté, et quelquefois le côté ridicule.

Je déroulerai le tableau de la misère profonde et du servage positif qui écrasent les ouvriers anglais, écossais et irlandais. Je ferai connaître leur abrutissement, leur dégradation toujours croissante au physique et au moral, m'appuyant sur les enquêtes faites par la chambre des communes, ou par ordre du gouvernement anglais, et sur les publicistes anglais et français.

J'exposerai la misère des ouvriers français, misère aussi hideuse dans les pays de fabrique que celle des ouvriers anglais. Je démontrerai sur état de réforme de la conscription, l'incroyable dégradation de leur constitution physique, et par les rapports des préfets au ministère de l'intérieur, leur état de misère, d'abrutissement et de démoralisation. Je citerai en outre à mon appui les plus célèbres publicistes français.

Afin de démontrer que pour les ouvriers la misère, l'abrutissement, la dégradation du physique et de l'intelligence, sont en raison croissante de l'industrie et de la liberté, je présenterai l'état de misère des ouvriers dans tous les royaumes ou républiques d'Europe. J'y joindrai une carte indiquant le degré de misère des ouvriers chez chaque peuple.

Enfin pour détruire toutes les calomnies de M. Comte et déterminer d'une manière positive le développement de l'intelligence des maîtres dans les pays à esclaves, et dans la Louisiane principalement, je présenterai au lecteur la situation de la Nouvelle-Orléans, son commerce, ses constructions, la description de ses principaux édifices, accompagnée de lithographies qui représenteront ces mêmes édifices.

FEUILLETON.

LE VERRE D'EAU SUCRÉE.

Avant-hier, ou plutôt hier, M. de Surville rentra chez lui à une heure du matin, la tête remplie d'une discussion assez singulière qu'il avait eue avec son ami M. de Mareil, discussion qui s'était terminée par un pari.

—Georges, dit-il à son valet de chambre dès qu'il fut dans son cabinet, où est ma femme?

—Madame s'est retirée dans son appartement à minuit.

—Très bien; vous pouvez vous coucher: je n'aurai pas besoin de vous ce soir.... Ah! mon verre d'eau.

Georges courut dans la salle à manger, et prépara ce qu'on lui demandait avec le soin délicat d'un valet de chambre de bonne maison. Quand le sucre fut fondu, il laissa tomber dans le verre quelques gouttes d'eau de fleur d'orange, et apporta à son maître la boisson ainsi aromatisée. Celui-ci but, et du geste il congédia son domestique. Quelques momens après, Georges rentra.

—Monsieur, dit-il, voici une lettre que le concierge vient de monter.

—Je vous remercie, répondit Surville tout en écrivant ses notes du jour sur son agenda.

La lettre fut déposée sur le bureau et Surville demeura seul. Quelques momens après, il jeta les yeux sur cette missive, la prit nonchalamment, et après l'avoir roulée dans ses doigts avec la plus parfaite indifférence, il l'ouvrit enfin.

"Monsieur, lui écrivait-on, si vous tenez le moins du monde à la vie, gardez-vous de boire, ni de manger chez vous, jusques à demain matin; on vous donnera plus tard toutes les preuves que vous exigerez; mais au nom du ciel, suivez l'avis d'une personne qui tremble pour vos jours."

—Pour mes jours! s'écria Surville étonné, du poison chez moi! dans ma maison! au milieu de mes domestiques, sous les yeux de ma femme! allons donc, c'est impossible!

Et il jeta la lettre avec mépris. Tout d'un coup il se souvint qu'il venait de boire: c'était une habitude d'enfance, une chose qu'il faisait tous les soirs; mais il se demanda cependant ce qu'il aurait fait s'il eût reçu cet avis plutôt, si le concierge eût attendu sa rentrée et lui eût remis la lettre à lui-même, au lieu de se hâter de la donner à Georges. Après quelques momens de réflexion, après une lutte entre sa conscience et la vérité, il s'avoua qu'il n'aurait pas bu. Il n'avait point d'ennemi, il ne faisait obstacle à la fortune ni aux passions de qui que ce fût.

—Qui peut cependant, se dit-il, en ramassant cette lettre fatale, qui peut se flatter de n'entraver aucune passion, de ne pas occuper une place souhaitée par un autre homme?

Il se rappelait, avec un certain malaise, la célérité de Georges à apporter ce verre d'eau, et plaçant alternativement sa langue sur tous les points de son palais, il y cherchait un goût évanoui; le parfum de la fleur d'orange lui était suspect; ce raffinement qu'il n'avait pas demandé avait-il pour but de cacher quelque saveur étrange? Il relisait cette lettre, puis la froissait dans ses mains, et parcourait à grands pas son cabinet:

—Je suis un fou, se disait-il, soupçonner Georges! Quel intérêt aurait-il à ma mort? D'un autre côté pourquoi cet avis?

George n'avait, en effet, nul intérêt à sa mort; ce n'était pas non plus un vieux serviteur, il n'était à lui que depuis six mois. Le connaissait-il parfaitement, était-il sûr de son affection, de son dévouement? Non. N'était-il pas possible que l'espoir d'une forte récompense l'eût rendu le complice et l'exécuteur d'un crime?

Ces fâcheuses probabilités agitaient péniblement M. de Surville, son imagination s'échauffait et s'enflammait, sa tête brûlait, son pouls était devenu irrégulier, l'obsession à laquelle il était en proie lui donnait la fièvre. Cette mort, que peut-être il recelait dans son sein, ces douleurs qui allaient sans doute déchirer sa poitrine, ses angoisses, cette agonie prochaine qu'il attendait, tout jetait dans son esprit les germes des soupçons les plus odieux. Qui pouvait être l'instigateur du crime? Sa femme!.... Ses cheveux se dressaient d'horreur à cette seule pensée. Néanmoins, dans ce moment suprême où il ne se faisait plus d'illusion, où la vérité lui apparaissait toute nue, il était obligé de convenir avec lui-même que s'il avait fait, lui, un mariage d'amour, Mme de Surville avait fait un mariage de raison. Elle n'avait rien quand il l'avait épousée, lui était riche et son amour s'était montré généreux jusqu'à la prodigalité; s'il mourait, sa femme héritait de toute sa fortune et elle était libre! C'était sans doute une femme bien née, une âme trop haut placée, pour qu'aucun soupçon pût l'atteindre; mais cette femme l'aimait-elle? Ne savait-il pas que depuis trois ans passés, lorsqu'il épousa Julie, son cousin Alfred Dennecourt recherchait la main de sa cousine? Ce jeune Alfred avait été élevé avec sa femme; l'un et l'autre s'aimaient dès l'enfance, et il était vrai que dans leurs familles on avait toujours pensé qu'ils s'uniraient. Le peu de fortune de M. Dennecourt avait fait négliger ce mariage pour un autre plus avantageux: Dennecourt, officier d'infanterie, était en garnison à Paris; il voyait familièrement sa cousine. Si cette passion ancienne n'était pas éteinte dans le cœur de l'officier, si Mme de Surville la partageait, où ne pouvait pas les conduire un amour insensé? Une femme honnête et vertueuse jusque-là, un officier français, descendre l'un et l'autre au poison! Ce n'était pas possible. Surville, impatienté de pareils soupçons, chercha à les dissiper et à les faire s'évanouir par le moyen le plus naturel à cette heure de la nuit; il passa dans sa chambre à coucher. Le sommeil ne devait pas venir; sa tête ne tenait pas sur son oreiller; il se plaçait en vain dans sa position habituelle: couché sur le côté droit, étendu sur le mol édredon, il sentait son cœur battre, son pouls s'agiter. Il se lève, passe sa robe de chambre et rallume son flambeau. L'idée de sa femme coupable, de sa femme adultère et empoisonneuse le poursuivait malgré lui:

—Que fait-elle maintenant? Quelles pensées l'agitent? Elle doit veiller ainsi que moi. Le crime ne connaît pas plus le repos que l'agonie. La malheureuse! elle a fait comme Macbeth, elle a tué le sommeil.

Il se décide à passer chez sa femme; en s'approchant de la cheminée pour prendre son flambeau, il jette un coup d'œil sur la glace et il s'aperçoit en frémissant que sa figure est pâle, que ses traits sont décomposés. Il pénètre dans la chambre de sa femme; les rideaux du lit étaient ouverts; Mme. de Surville dormait paisiblement. Son joli visage était calme et animé seulement par cette molle couleur que colore les traits durant le sommeil; elle semblait sourire à quelque songe gracieux. A la vue de ce calme innocent, de ce visage, miroir d'une conscience pure, Surville s'indigna contre lui-même, il eut honte de ses soupçons. Au moment même, Mme. de Surville s'agita dans son lit, son front pâlit; un rire sardonique et cruel contracta sa bouche; ses sourcils se croisèrent, et elle prononça d'une voix entrecoupée quelques mots inarticulés, puis Surville entendit distinctement:

—C'en est fait.... oui, c'en est fait.... J'y suis décidée, vous dis-je.

Après ces paroles, la dormeuse s'étendit, s'étira et, sans se réveiller, se tourna du côté de la ruelle. Fallait-il la tirer de son sommeil pour lui demander compte de cette parole entrecoupée? Peut-on dire à une femme jusque-là fidèle et qui la veille encore vous a accablé de ses caresses:

—Regardez moi bien, madame; je suis empoisonné, est-ce là votre ouvrage?

Surville, malgré son trouble et les sourdes douleurs qu'il croyait déjà ressentir, ne l'osa pas. Il quitta la chambre de sa femme, pour passer dans une petite pièce attenant à son appartement, où couchait son valet de chambre:

—Georges, Georges, dit-il en étendant les mains vers le lit de son domestique.

Le lit était vide, il n'avait pas même été défait, Georges n'y était pas. Oh! alors Surville se crut perdu.

—Le misérable a fait le coup, pensa-t-il, et il s'est enfui.

Quand la justice soupçonne un crime, elle interroge les lieux, furète dans les meubles et inspecte tous les ustensiles. Surville suivit le même procédé, il courut dans sa salle à manger. Sur le buffet d'érable, ou pour dire plus vrai sur le dressoir moyen-âge qui décorait la salle, le verre vide s'étalait encore sur son plateau d'argent. Surville porta la main sur la petite cuiller de vermeil qui avait servi à préparer le perfide breuvage. Il restait encore quelques gouttes d'eau au fond du verre et un sédiment blanchâtre s'était attaché aux parois intérieures du cristal; Surville remarqua avec terreur que ce sédiment était insoluble dans l'eau et que ses petits grains inégaux crièrent sous la pression de la cuiller. Ce dernier fait était concluant, il avait l'évidence d'une démonstration mathématique; Surville était empoisonné et il tenait dans ses mains la preuve du crime. Il transporte soigneusement ce verre dans son cabinet, il le place auprès de la lettre anonyme venue trop tard et puisque son valet de chambre s'est enfui, il monte à l'étage le plus élevé de son hôtel, là où couchent ses gens et il réveille un domestique.

—Levez-vous sans retard et venez prendre mes ordres dans mon cabinet; dites au cocher qu'il attelle le cabriolet; dépêchez-vous.

—Allez, dit Surville, courez chez mon médecin, qu'il vienne tout de suite, le temps est précieux!

—Madame est malade? se hasarda de demander le domestique encore tout endormi.

—Eh! non, non, c'est moi! s'écria-t-il; allez, allez donc!

Il était trois heures du matin: ainsi deux heures s'étaient passées dans une cruelle agitation; le poison allait agir; encore un espace de temps bien court, encore quelques momens peut-être, et il allait être livré à d'effroyables tourmens; il allait perdre la vue, l'ouïe, la volonté; il allait défaillir; peut-être mourir.... Peut-être sans douleur, peut-être le poison qui circulait maintenant avec son sang, quand il serait parvenu aux sources de la vie, le renverserait-il mort sur son fauteuil, sans qu'il pût dire une parole, sans qu'il pût pousser un cri, sans que le coup qui allait le tuer eût laissé la moindre trace. La science est aujourd'hui si dangereuse, quand elle est dans des mains habiles et perverses! Il voulut écrire: mais quelles indications pouvait-il donner à la justice? Qui dénoncer? sa femme?.... son domestique?.... Quand on va mourir, on est juste, on craint de calomnier un innocent, et il n'osait accuser personne. Il eut l'idée de laisser à son ami de Mareil tout ce dont il pouvait disposer; mais la main qui voulut écrire, ses doigts tremblans ne pouvaient pas tenir la plume dont le bec effilé s'écrasait sur le papier sans former aucun caractère distinct. Tantôt il se promenait dans son cabinet, tantôt il se disait qu'en s'agitant il donnait plus d'activité au poison, et il se jetait dans son fauteuil, et il n'osait plus faire aucun mouvement. Il entendit se rouvrir la porte cochère, le cabriolet revenait.

—Dieu soit loué! pense-t-il en portant la main sur sa poitrine haletante.

Le domestique parut: il était seul; le médecin ne le suivait pas. M. le docteur était parti pour faire un accouchement à l'autre bout de Paris, on l'avait manqué de cinq minutes.

—Je suis donc destiné à mourir sans secours, s'écria-t-il douloureusement.... Allez, amenez le premier médecin venu: il me faut un médecin; ce secours arriverait trop tard.

Le domestique s'enfuit épouvanté, et Surville songea alors à cette autre vie dont il était si près. Que répondrait-il au juge qui l'attendait là-haut? Il avait été toujours tout honnête homme; mais l'honnêteté, comme on l'entend dans le monde, suffit-elle pour obtenir grâce et merci? Il était à mille lieues de ces pensées quelques heures auparavant; maintenant elles lui venaient: son genou se ploya involontairement, sa tête se courba, ses mains se joignirent pour la prière. A ce mouvement, peut-être instinctif, succéda l'incrédulité du siècle; il se releva, il dit comme Sénèque:

Post mortem nihil est, ipseque mors nihil. Il n'y a rien après la mort et la mort elle-même n'est rien. Ce matérialisme néanmoins lui semblait plus vrai la veille qu'en ce moment même. Il comptait les heures; il regardait l'aiguille marcher sur son cadran d'émail.

—Je serai froid et inanimé, pensait-il, que le mouvement que j'ai imprimé à cette machine durera encore; ma bouche sera muette et la pendule sonnera, elle marquera l'heure de ma mort, celle où je sortirai d'ici pour aller au champ de repos, celle où mes amis commenceront à m'oublier.

Enfin le jour parut; la clarté de la bougie luttait faiblement contre la lueur du matin, lorsque la porte s'ouvrit et M. de Mareil entra gaîment dans le cabinet.

—Ah! mon ami, s'écria Surville en se jetant dans ses bras, je suis perdu.

Perdu! non; mais vous avez perdu.

—Perdu quoi?

—Votre pari.

—Mon pari?

—Oui, cent napoléons: n'avez-vous pas parié hier avec moi que je ne pourrais pas altérer votre bonheur, pourvu que je ne touchasse néanmoins ni à votre femme, ni à vos amis, ni à votre fortune?

—Il s'agit bien de cela, mon ami, je suis empoisonné.... j'ai un ennemi qui a attenté à mes jours, regardez le ravage qu'a déjà fait sur moi la potion fatale.... Ah! si je vous disais tous mes soupçons!

—Vous n'avez pas dormi?

—Je suis en proie aux plus cruelles douleurs, je suis arrivé aux dernières limites du malheur. Je vais mourir, je suis empoisonné.

—Donnez-moi cent napoléons, j'ai gagné.

—Une lettre....

—C'est moi qui l'ai écrite.

—Vous? Mais regardez, voyez dans ce verre?

Mareil prit le verre de cristal; il agita avec la cuiller le sédiment blanchâtre qu'avait remarqué Surville; aucun corps insoluble ne se trouvait entre le verre et le métal, tout était fondu; Mareil d'ailleurs avala intrépidement le reste de la liqueur, et fit ainsi disparaître la preuve du crime.

—Et Georges, comment expliquez-vous sa fuite?

—J'ai fait dire à Georges de venir chez moi, quand il aurait fini son service auprès de vous; il a bu toute la nuit avec mon valet de chambre.

Dans ce moment, Mme. de Surville entra dans le cabinet de son mari, elle était fraîche et reposée comme une fleur qui s'épanouit au matin.

—Eh bien! mon ami, dit-elle, vous avez été malade? Il fallait me faire réveiller.... Vous m'auriez rendu service, vous m'auriez retirée d'un cauchemar affreux; j'ai rêvé mon ami, que vous étiez sur la pente d'un précipice et je ne pouvais pas vous retenir; je vous tenais par votre habit et cet habit m'échappait.... Je criai.... c'en est fait.... c'en est fait.... Il paraît que j'ai changé de position, et tous ces mauvais songes se sont évanouis.... A propos, ajouta-t-elle, j'ai reçu une lettre de notre cousin Alfred Dennecourt, il est parti pour l'Afrique sans venir nous voir: c'est de bien mauvais goût.

Le docteur arriva tout essoufflé.

—Qui est-ce qui est malade ici?

—Personne, s'empressa de dire Surville.

—A la bonne heure. En ce cas, donnez-moi à déjeuner; j'ai passé la nuit à faire un accouchement, et je meurs de faim.

—Rien n'est plus facile, répondit Mareil; vous aurez d'excellent gibier; le garde-chasse de Surville, qui est fort galant, lui a envoyé une bourriche pour l'ouverture de la chasse. Ce sont des primeurs; car, docteur, c'est aujourd'hui le 4 septembre.

—C'est vrai, dit le docteur; mais il est de bien bonne heure. Surville aura-t-il faim?

—Oh! je vous en réponds, dit encore l'impitoyable Mareil; Surville a travaillé toute la nuit à une tragédie dont le dénouement lui manque.

—Et lui manquera peut-être toujours, dit bonnement le docteur.

—Oh! sans doute! Ajoutez, continua Mareil, qu'il a hier assez mal dîné chez moi, et que depuis lors il n'a rien pris... qu'un verre d'eau sucrée.

Marie Aycard.

Alter alterius onera portate, et sic adimplebitis legem Christi. — St. Paul.

L'entendez-vous au loin, le peuple à la voix rauque,
Ce bon peuple indigent et dont le grand se moque;
Qui sous l'habit troué cache un cœur généreux,
L'entendez-vous! Eh! bien, contre vous il murmure.
Orphelin outragé, Dieu sait ce qu'il endure,
Et Dieu le vengera, car il est malheureux.

Pour le traiter si mal, vous, ô grands de la terre,
Qu'êtes-vous? le brin d'herbe, ou plutôt la poussière
Que tous à chaque instant nous foulons sous nos pieds.
Vous si grands et si peu! c'est une étrange chose!
Riches, tremblez, tremblez, la mort vient et se pose
Et sur l'humble grabat et sur les lits dorés.

Puisquand on est là-haut au sanctuaire auguste;
Tribunal redoutable où doit pâlir l'injuste;
Selon nos œuvres Dieu récompense ou punit.
Ces âmes qui jadis, hier encore dédaigneuses,
Etalaient le faste de leurs vertus fangeuses,
N'auront à déposer qu'un vain luxe et du bruit.

Comme un tronc desséché que l'insecte dévore,
Le pauvre à votre seuil est là qui vous implore.
Riches, daignez jeter un doux regard sur lui;
Dans sa main répandez l'aumône qui console;
Dans l'urne de son cœur, versez une parole;
Car la foi y repose et le nectar a fui.

Mais ne l'offensez pas; car il a l'âme fière.
Susceptible est le pauvre, et le pauvre préfère
Au présent dédaigneux, son vieux pain dur et noir.
Donnez avec amour. Comme à l'enfant qui pleure
La mère offre son sein, allez en sa demeure
Heureux à votre tour, offrir votre or le soir.

E....L....

RECAPITULATION DES VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hewlett & Cenas, à 10 heures du matin, au No. 18, rue Poydras—570 barils farine avariée.

Par Bach & Calhoun, à midi, à la Bourse de la Cité—Le nègre Tom.

Par Fernandez & Whiting, à 10 heures du matin au No. 82 rue Royale—Les Meubles de ménage et les esclaves appartenant à J. P. Grayson, Esq.

Par J. Levy, à 10 heures du matin, au No. 80 rue des Magasins—Toile et corde d'emballage.

Par J. B. Blache, à 4 heures et demie, au No. 73 rue Condé—Meubles.

Messieurs les Editeurs.

Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GAIENNIE, Esq. sera soutenu comme maire à la prochaine élection et qu'il obtiendra les votes des

1ère. 2de et 3ème MUNICIPALITES.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Goel. Charlotte, Mack, Pensacola, capit
Steamer Oconee, Harris, Apalachicola, do

ARRIVES.

Bateau de remorque Tiger, Crowell, de la Passe S. O. ayant mis en mer les navires Orozimbo et Troy—il a amené dans le port le navire Saxon brick Raymond et la goel. Boston Packet. Laissé la barre S. O. le 22 courant, à 6 heures p. m. rapporte le navire Charleston en dedans, rien en vue.

Navire Saxon, Mansfield, de Boston, [3 oct.] à I. Bridge & co.

Brick Raymond, Levensaler, de Thomaston, (22 oct.) à G. Bedford.

Goel. Boston Packet, Hinckley, de Galveston, (12 oct.) au capitaine.

Steamer Madison, Freeland, de St. Louis, chargé de produits.

Steamer P. Miller, Hunter, du Grand Gulf, chargé de coton, &c.

Steamer Majestic, Morehouse, de St. Louis, avec du coton, &c.

Steamer Claiborne, Barrett, de Natchez, avec du coton, &c.

Steamer A. Fuselier, Johnson, de l'embouchure Ohio, avec du coton, &c.

Steamer John Jay, Mason, de Little Rock, avec du con, &c.

Steamer Rodolph, Wilson, de Vicksburg, avec du coton, &c.

AVIS AU PUBLIC.—J'ai appris le dernier, des bruits fâcheux qui circulent en ville contre moi. Me taire en si grave occurence, serait avouer tacitement une part quelconque de culpabilité. Je me dois à moi-même, à mon avenir injustement compromis, de recourir à la liberté de la presse, l'égide des innocens, pour imposer silence à la liberté illimitée de la parole, souvent imprudente et assurément bien coupable, quant à ce qui me touche, à l'occasion de la mort de la jeune mulâtresse, appartenant à Mr. P. Delery.

Je démens formellement avoir par erreur ou par négligence, coopéré à l'issue fatale de la maladie qui a enlevée, comme subitement, la mulâtresse en question.

Les seuls médicamens que j'ai délivrés à la mère de l'enfant, sont: deux doses de poudre d'ipecacuanha, et non aucune autre substance; ce médicament qui a été puisé par moi dans un flacon qui a mon débit journalier, ne peut en aucune façon, avoir causé ce malheureux accident à l'enfant qui, de l'aveu même de sa mère, est morte dans des convulsions, dont elle avait déjà eu des attaques avant l'administration du remède.

On a parlé principalement d'euphorbe, comme ayant pu produire tous ces phénomènes observés; un hasard heureux pour moi, fait qu'il ne se trouve pas dans mon officine, un seul grain de cette substance, presque abandonnée dans la médecine pratique.

J'ose espérer qu'en présence de l'exposition naïve des faits et des certificats probans, l'opinion publique, un moment égarée, reviendra d'une prévention qui ferait ma ruine, et me laissera jouir d'une confiance dont je puis dire hautement n'avoir jamais démérité.

Comme preuve à l'appui de ce que j'avance, je publie les certificats suivants, que plusieurs médecins, des plus estimés de cette ville, ont eu la bonté de m'offrir spontanément; je les en remercie bien sincèrement et prends l'engagement public de m'efforcer de plus en plus, à me rendre digne de ce témoignage précieux de leur bienveillance.

Les originaux des deux premiers certificats, ont été déposés par moi, au bureau du journal, ou chacun pourra aller les consulter.

P. LANDES, Pharmacien.

Nous soussignés, Docteurs en Médecine, certifions que la mulâtresse qui est décédée chez Mr. Delery, a succombé d'une affection du système nerveux.

Notre manière de voir sur la nature de cette maladie, ayant été mal interprétée par quelques personnes, nous nous croyons obligés de déclarer, que les premiers symptômes avaient précédé l'administration des médicamens et qu'il serait par conséquent injuste d'accuser le pharmacien de négligence ou d'impéritie.

Nouvelle-Orléans, le 23 octobre 1839.
Isr. LABATTUT,
H. TRICOU,
SOLIER, D. M. P.

Je soussigné, Pharmacien, certifie avoir examiné avec soin les substances contenues dans l'estomac et les intestins du cadavre d'une petite mulâtresse appartenant à Mr. P. Delery, et n'y avoir reconnu la présence d'aucune substance minérale, ni végétale, capable d'avoir occasionné la mort.

Nouvelle-Orléans, le 23 octobre 1839.
V. RULH, Pharmacien.

Nous soussignés, obéissant à un sentiment de justice, déclarons que nous n'avons jamais eu qu'à nous louer du zèle et de l'intelligence avec lesquels Mr. Landes a constamment préparé les formules diverses qui ont été confiées à ses soins; et l'autorisons à faire l'usage qu'il jugera convenable, de ce témoignage de notre estime et de notre confiance dans son savoir comme pharmacien.

Nouvelle-Orléans, le 23 octobre 1839.
De Valletti, J. Bengnot,
H. Daret, Wm. Guenard,
S. Martin, R. Chauveau,
A. Lambert, Ph. Albussi, ex-ancien médecin en chef d'armée, médecin privilégié, par une ordonnance de S. M. le Roy de France et membre de plusieurs sociétés savantes, &c, &c. 24 oct

AVIS—Le bateau à vapeur COLUMBUS, capitaine Robertson, partira positivement pour Louisville, Memphis et Randolph aujourd'hui, à 10 heures. Les passagers sont priés de se trouver à bord, à l'heure ci-dessus. PIERCE SHANNON & BRO.,
24 oct 57, Magasins.

Le navire JAMES H. SHEPHARD, capt. Redmond de Boston, est maintenant en déchargement en face de la Presse à Coton d'Orléans. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises.
23o GEO. BEDFORD, 22 Bienville.

CHANGEMENT DE DEMEURE—J. T. LAGUERENNE & cé. ont transporté leur domicile au no. 57, rue des Magasins. 23o

AVIS—Les soussignés ont transporté leur domicile du no. 24, rue Poydras au no. 99 rue du Camp.
22o KIDDER & HEAD.

JAMES McGLAUGLIN & Co., Marchands à Commissions et Expéditeurs, No. 14, rue Gravier, Nlle. Orléans. 11 oct

GRANDE LOTERIE DE PROPRIETES FONCIERES.
Schmidt & Hamilton, Directeurs.
Cette Loterie sera positivement tirée le 1er. Décembre. 4 oct

FRANKLIN & HENDERSON ont transporté leur bureau au No. 74, rue du Camp.
17 sept—1m

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Le Bataillon prendra les armes Dimanche prochain, 27 du courant, à 6 heures précises du matin, pour revue d'inspection. Equipement complet, tenue d'été. Par ordre du major,
AD. SCHREIBER, adj. major.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS.
La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 27 courant, à six heures et demie, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous, tenue d'été. Par ordre du capitaine,
21 oct E. PLANCHARD, maréchal des logis chef.

LANCIERS D'ORLEANS!
La compagnie montera à cheval Dimanche prochain 27 du courant, en grande tenue et se réunira sur la Place St. Antoine à 6 heures du matin. Par ordre du 1er lieutenant.
24 oct LAROCHETTE, 1er mhl. des logis.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.—La compañia tomara las armas el Domingo 27 del corriente à las Seis y media, en punto de la mañana con armamento completo, casaca de paño con pantalon blanco, para la revista de obligacion; la reunion sera en el parage acostumbrado. Se encarga la mayor asistencia. De orden del capitan.
24o Fco. SOLER, sgto. primero.

JAEGER ACHTUNG!!!
Die Mitglieder der Compagnie sind aufgefodert sich naechsten Sontag den 27 October Morgens 6 Uhr precis, in voller uniform, weisen Beinkleider, ohne Tornister auf dem versamlungs Zimmer einzufinden um zu einer General Revue Inspection beizuwohnen.
Auf Befehl des Capitains.
24 oct J. C. WAGNER, Ober-Jaeger.

GARDE A CHEVAL.
La Compagnie montera à cheval dimanche prochain, 27 du courant, en grande tenue, et se réunira Place St-Antoine, à 7 heures du matin.
Par ordre du capitaine CONST. BACON,
23 oct Maréchal des logis chef, par intérim.

VOLTIGEURS D'ORLEANS—Attention—La compagnie prendra les armes dimanche 27 courant, à 6 heures et demie précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire, en grande tenue d'été pour une revue d'inspection générale.
Par ordre du capitaine
22o F. PERILLIAT, sergt. fourrier.

CAZADORES DE ORLEANS—Atencion!—La compañia se reunira el Domingo, 27 del corriente à las seis y media de la mañana con armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco, para una revista de obligacion; la reunion en el parage acostumbrado. Se recomienda la mayor exactitud y puntualidad.
De orden del capitan,
Fco. A. GARCIA, sargto primero.
Nueva Orleans 21 de Octubre de 1839. 24o

GARDES D'ORLEANS ATTENTION!!!
Vous êtes commandés de prendre les armes dimanche prochain, 27 courant, à 6 heures précises A. M. pour une revue d'inspection ordonnée par le Colonel commandant la légion.
Rendez-vous, place St. Antoine, armement complet, tenue d'été.
Par ordre du capitaine,
ANT. DUBUC, sergent major.

N. B. Les Gardes d'Orléans n'oublieront pas que la célébration de l'anniversaire de la compagnie doit avoir lieu immédiatement après la revue.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.
Dovendosi convocare un' assemblea straordinaria de' membri attivi ed onorarj della Compagnia per l'elezione di un Tenente e due Sotto-tenenti, si fa noto che non potranno intervenirvi que' membri che non trovandosi al corrente di tutte le loro obbligazioni relative al vestiario, alle armi, alla matricola, a' mensili ed a tutt'altro ciò che i Regolamenti prescrivono, dunque chiaramente a concorrere la loro idea di non voler far parte del corpo de' Moschettieri.
Il Capitano,
21 oct—6 O. DE A. SANTANGELO.

AVISO A LOS ESPAÑOLES RESIDENTES.—Los Españoles y de origen Español residentes en esta ciudad son invitados à reunirse en el antiguo convento de Ursulinas, calle de Condé el Viernes 25 del presente octubre, à las Seis de la tarde, para tratar de las medidas mas convenientes relativas al fausto acontecimiento que ha terminado la gloriosa guerra civil de España. El motivo de esta reunion hace esperar la mas completa asistencia.
24o VARIOS ESPAÑOLES.

LES soussignés ont formé une société à partir du 10 courant par liquidation, pour les affaires de chaussure, bottes, brodequins et souliers, des manufactures du nord sous le nom de L. S. Segura & co. Ils sollicitent une part du patronage de leurs amis et du public. LOUIS SEGURA, FRANCOIS DUCOING, Père.
24 oct—3. 149 Vieille Levée.

MANQUANT.—Une balle de marchandises de laine, marqué C & V, No. 70, enlevée du navire Zotoff, de Liverpool, par le dray No. 736. Une récompense sera donnée à la personne qui pourra fournir des informations qui conduiront au recouvrement de la dite balle.
24 oct JOHN F. VLES & Co, 24, Chartres.

$25 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne de chez le soussigné dans la matinée de ce jour, la mulâtresse CAROLINE, parlant anglais et français, âgée d'environ 23 ans, grande et ayant des formes très prononcées. Elle a appartenu à Mr. Coquette demeurant sur le chemin du Bayou, elle avait lors de son départ une robe noire mouchetée en blanc et la tête nue. Les capitaines de steamers et autres sont prévenus de ne point la recevoir sous peine d'être poursuivis selon la loi. H. DUFILHO,
24 oct—4 No. 17, rue Conti.

MULETS ET CHEVAUX.
UN lot de beaux Mulets et Chevaux jeunes, à vendre par MAUNSEL WHITE & Co
24 oct—4 rue Gravier.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment complet d'articles de fantaisie pour les groceries, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à bas prix, savoir:
Raisins verts de Malaga en jarres,
Fraises dans leur jus en bouteilles;
Fruits à l'eau de vie en grandes et petites jarres;
Liqueurs de Badin frères, en figures de porcelaine,
do en flacons de porcelaine,
do en bouteilles blanches;
Curaçao de Hollande, en cruchons grands et petits;
Marachino de Zara, en grands flacons carrés;
Eau de vie de Dantzic [Eau d'Or];
Cerises à l'eau de vie de Paris, en bouteilles blanches
Sardines à l'huile, de toute grandeur;
Pâtés truffés assortis, grandes et petites boites;
Lamproie, Lubine, Saumon, Grondin, en boites;
Confitures de France en pots de porcelaine dorés;
Vin de Champagne de diverses marques;
Vin de St-Julien, St-Estèphe et autres marques;
Vin vieux très fins;
Eau de vie Cognac Champagne 1831, en 1-2 pipes;
Amandes, figues, raisins, pacanes, &c;
Huile à lampe et un grand assortiment de groceries de famille. LORILHE & VALETON,
24 oct Encoignure Royale et Douane.

MAQUEREAUX, Morue, Harengs et Saumon—60 barils maquereaux No. 1; 75 do do No. 2, 400 do do No. 3; 135 demi barils do No. 1; 125 do No. 2, 50 do No. 3; 130 quart-barils do No. 1, 20 do do No. 2. 500 boites morue; 500 boites harengs No. 1; 10 demi-barils saumon No. 1, 100 biquets do do, en magasin et en débarquement, à vendre par
24 oct PETERS & MILLARD.

A VENDRE—En débarquement de la goelette Elizabeth, de Nantucket: 1000 boîtes blancs de baleine; 300 gallons huile pressée en hiver; 4000 do do en été, 4000 do do en automne. J. B. FIELD,
24 oct 74, Bienville.

MARINADES et catsup—275 boites marinades en jarres de 1 gallon, 1-2 do et 1-4 do, catsup de tomates, moutarde en jarres; confitures etc. en débarquement et à vendre par
24 oct DAVIS & HOBART, 18 Douane.

BRODEQUINS ET BOTTES—165 caisses contenant un assortiment général de bottes et brodequins pour hommes et enfans, des meilleures manufactures, à vendre par
24 oct I. BRIDGE & Co. 134, Magasins.

TOILE D'EMBALLAGE—1100 pièces toile du Kentucky, à vendre par PIERCE SHANNON & BRO,
24 oct 57, Magasins.

CORDE D'EMBALLAGE—200 rouleaux, à vendre par PIERCE SHANNON & BRO.
24 oct 57, Magasins.

FICELLE d'Emballage—400 balles et boites, en magasin et à vendre par PIERCE SHANNON & BRO.,
24 oct 57, Magasins.

CAFE—400 sacs café prime de St. Domingue; en débarquement et à vendre par GEORGE BEDFORD,
24 oct 22, rue Bienville.

EAU-DE-VIE DE PECHES—30 barils eau-de-vie de pêches de 4 ans, en magasin et à vendre par HADDEN & HALL,
24 oct 33, Nouvelle-Levée.

BOTTES et brodequins—10 caisses bottes 5 do do à l'épreuve de l'eau; 10 caisses brodequins en débarquement et à vendre par
24 oct DAVIS & HOBART, 18 Douane.

HARICOTS et groseilles—131 barils haricots blancs; 30 demi barils et quarts do. groseilles en débarquement et à vendre par
24 oct DAVIS & HOBART, 18 Douane.

POMMES de terre et oignons—26 barils pommes de terre et 40 barils oignons, en débarquement et à vendre par
24 oct DAVIS & HOBART, 18 Douane.

CLOUX—100 barriques cloux assortis en débarquement du navire Saxon, à vendre par GEORGE GREEN & BRO,
24 oct 26 Camp.

CHAUX—100 barriques chaux de Thomaston, à vendre par G. BEDFORD,
24 oct 22, Bienville.

EAU DE VIE DE PECHES—50 barils à vendre par GEO BEDFORD,
24 oct 22, rue Bienville.

BRIQUES A FEU—10,000 briques de Baltimore, en débarquement et à vendre par
24 oct G. BEDFORD, 22, Bienville.

PORC—300 barils porc mess; 500 do prime, à vendre par M. MAHER,
24 oct 16, Poydras.

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié; 20 do de riz, à vendre par
24 oct M. MAHER, 16, Poydras.

FARINE—1000 barils farine superfine, en bon ordre, à vendre par
24 oct M. MAHER, 16, Poydras.

HARDES—16 caisses hardes pour la saison, à vendre par I. BRIDGE & Co,
24 oct 131, Magasins.

MARCHANDISES SECHES—56 balles toiles à draps de 4/4, en débarquement et à vendre par
24 oct ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasins.

CHAPEAUX—46 caisses chapeaux de soie noire, feutre et autres, à vendre par
24 oct I. BRIDGE & Co, 134, Magasins.

MOUCHOIRS—10 caisses mouchoirs imitation Randama, à vendre par
24 oct ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasins.

JAMBONS ENVELOPPES—50 barils et 20 boucauts en magasin et à vendre par
24 oct HADDEN & HALL, 33, Nlle-Levée.

GRAISSE—75 barillets graisse No. 1, en magasin et à vendre par HADDEN & HALL,
24 oct 33, Nouvelle-Levée.

WHISKEY—75 barils vieux whiskey rectifié, en magasin et à vendre par
24 oct HADDEN & HALL, 33, Nlle-Levée.

BAJOUES—300 barils et 25 boucauts bajoues, en magasin et à vendre par HADDEN & HALL,
24 oct 33, Nouvelle-Levée.

NOUVELLE FARINE—300 barils nouvelle farine, en débarquement et à vendre par
24 oct HADDEN & HALL, 33, Nlle-Levée.

PORC—12 barils porc mess et 8 prime, en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT,
24 oct 53, rue du Camp.

BŒUF—10 barils bœuf prime et 25 demi-barils mess en magasin et à vendre par
24 oct JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

TRAITES sur la Havane à 10 jours, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
24 oct R. GRONING & Co.

TABAC—200 caisses et barillets tabac du Missouri et Kentucky, à vendre par
24o P. SHANNON & BROTHERS.

WHISKEY DE MONONGAHELA—50 barils en magasin et à vendre par
24o P. SHANNON & BROTHERS.

VITRES—100 caisses en magasin, et à vendre par P. SHANNON & BROTHERS.
24o 57, rue des Magasins.

CORDAGE goudronné de toutes grandeurs, à vendre par P. SHANNON & BROTHERS.
24o

PETITES CORDES D'EMBALLAGE de toutes qualités, à vendre par P. SHANNON & BROTHERS.

KERSEYS—20 balles kerseys de coton, à vendre par DAVIS & HOBART,
24 oct 18, rue de la Douane.

SAINDOUX—17 barillets et 3 barils, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
24 oct 36, rue Gravier.

TABAC DE VIRGINIE—100 caisses à vendre par P. SHANNON & BRO. 24o

LARD—50 boucauts plats-côtés, à vendre par
24 oct M. MAHER, 16, Douane.

A VENDRE par les soussignés—Reçu par la goelette Banner, de Vera Cruz: 6 balles Salsepareille. J. T. LAGUERENNE & Co,
23 oct 57, Tchoupitoulas.

PORC ET FARINE—100 barils porc prime; 50 de farine superfine, en débarquement et à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
23 oct 36, Gravier.

TRAITES sur New York et Philadelphie—Andrews & Brothers, 50 rue du Camp, tirent sur New York et Philadelphie à vue, à 10, 30 et 60 jours de vue.
24 oct

LE soussigné a l'honneur d'informer les personnes de la Nouvelle-Orléans qu'il vient de recevoir par le navire Rubicon, un assortiment de draps, casimirs, nouveautés, soieries et tout articles à l'usage des tailleurs; ainsi qu'un joli assortiment de bottes, pantalons et habits confectionnés.
Vos. DECAUX,
23o rue Royale 75, entre Bienville et Conti.

A VENDRE.—Les étagères, vitreaux, &c, du magasin No. 80, rue Chartres. S'adresser à
23 oct R. B. SYKES, 51, rue des Magasins.

$25 DE RECOMPENSE seront données pour l'arrestation et la remise au soussigné du nègre ARMISTEAD, Ledit nègre est parti de l'habitation de Robt. C. Camp, paroisse d'Iberville vers le 15 août dernier. Il est de la taille d'environ 5 pieds 4 ou 5 pouces, âgé d'environ 17 ans, bien formé et d'un maintien agréable, Il a été vu au marché Ste. Marie. Le public est notifié de ne point le recevoir ni l'employer sous peine d'être poursuivi à la rigueur des lois.
23o—1s WM. E. FLORANCE, 71 Royale.

PERDUE OU VOLEE—Une MULE alezan, marquée T.3 sur un des quartiers de derrière, a été perdue ou volée dans la rue du Bassin, entre les rues de la Douane et Bienville, jeudi le 17 courant. La personne qui la ramènera au No. 50, rue des Remparts ou qui donnera des informations qui la feront retrouver, recevra une récompense libérale, en s'adressant à
23 oct—5 P. DALY.

Nouvelle-Orléans, 20 octobre 1839.
SOCIETE—Ayant admis dans notre société notre frère John C. Shannon, nous continuerons les affaires de marchands à commissions et expéditeurs, sous le nom et la raison de PIERCE SHANNON & BROTHERS.
PIERCE SHANNON,
PATRICK C. SHANNON,
JOHN C. SHANNON.
La société de Pierce Shannon & Bro. a été dissoute le 20 courant.
Les personnes ayant des réclamations contre la ci-devant société sont priées de les présenter et celles qui sont endettées envers elle sont priées de venir régler immédiatement. Le nom de la société ne sera employé que pour la liquidation par l'un ou l'autre des soussignés.
PIERCE SHANNON,
23 oct—3 PATRICK C. SHANNON

AVIS—Mr. F. L. REINECKE de la maison Reinecke, Delery & Co., venant d'arriver de France par le navire Rubicon, a emporté les articles suivans, confectionnés dans le dernier genre, que les soussignés offrent à vendre à leur magasin rue de Chartres, No. 99, près de l'encoignure Conti.
Paletots de drap ouatés; Pardessus do do castorine;
Redingotte superfine en couleur;
Habits do do; Vestes do do;
Pantalons casimir noir et en couleur;
Gilets de dessous de soie do;
Do de cachemire; do. drap et casimir;
Chemises de toile française; do do d'Irlande;
Do. de mérinos et de coton; caleçons do do;
Caleçons tricot à corsets; do toile do;
Cravates de soie noire en couleur; do de batiste;
Bretelles gomme élastique blanches et en couleur;
Gants de peau noire, blancs et en couleur;
Chapeaux de soie noire;
Parapluies de soie de 30, 33 et 34 pouces;
Robes de chambre en cachemire;
Chaussons, soie, coton et de mérinos;
Brosses à habits; Brosses à tête; Brosses à dents;
Mouchoirs de poches de batiste et soie;
Bourses en soie, jabots, manchettes, &c. &c.
AUSSI—Un grand assortiment de draps noir et en couleur; casimir noir et en couleur et devant de gilet, qu'ils se chargent de faire confectionner dans le dernier goût et le plus bref délai.
23 oct REINECKE, DELERY & Co.

MARCHANDISES NOUVELLES—Reçu par le soussigné:
Mérinos anglais et français,
Bombazin et circassienne française,
Bombazet et Chaly français,
Mousseline de laine, unie et à dessins,
Indiennes françaises, anglaises et du pays,
Cambric de toile et linon,
Satin et soie unie et à dessins variés,
Velour de soie noir et en couleur,
Chales de mérinos, cachemire et de soie,
Mouchoirs de soie et de goût,
Draps à poil long anglais et du pays,
Bas de soie et coton et bas du pays,
Voiles en dentelle, châles et mouchoirs,
Gants pour dames et messieurs, &c.
Ces marchandises seront vendues à bas prix pour du comptant. ROTTA & co.
23o—2s encoig. Canal et Chartres.

TAPIS, COUVERTURES, &c.—Prix Réduits.
Tapis anglais et de Bruxel;
Housses de Perse et de Turquie;
Couvertures françaises et anglaises de différentes grandeurs;
Do de trois points pour nègres;
Flanelles blanches et en couleurs;
Couvertures de tables et pianos en laine;
Do do do en toile,
Toile et coton à draps,
Coton croisé et à côte;
Coton de Lowell, Linseys et Cotonnade;
Satinets et cassimirs, &c. maintenant en débarquement et à vendre à bas prix, par
23oct—2s ROTTA & Co, Enc. Canal et Chartres

VELOUR DE SOIE—2 caisses couleurs assorties, en magasin; Mouchoirs de Cambric assortis, unis et brodés.
Bas.—18 caisses bas de coton pour enfans, femmes et hommes.
Nappes.—2 caisses nappes en toile allemande, patrons assortis.
Hameçons.—6 caisses hameçons de Hemming & Son, grosseur assortie.
Vin du Rhin—Un assortiment général des meilleurs vins du Rhin
Pierres à moulanges de Cologne—Un grand assortiment, à vendre par F. C. GOERGEN & Co,
23 oct—6 83, Chartres, au premier.

MARCHANDISES sèches pour le marché mexicain; 15 caisses imprimées fond noir, 10 do mouchoirs de Veronna, 5 caisses velours, 2 balles guimees; ces articles ont droit au drawback; 37 balles drills bleu, 10 do mantas; 14 caisses platilles; 3 caisses drills en toile, reçu et à vendre par
23o R. D. BLOSSMAN, 30 Bienville.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE. ORLEANS ET DE CARROLLTON.
Arrangemens pour l'hiver, commençant le 1er novembre 1839.

De Carrollton.		De la Nlle Orléans.	
Char à cheval à	5 h. A.M	Char à cheval à	5½ h. A.M
Locomotive	8 " "	Locomotive	9 " "
"	10 " "	"	11 " "
"	12 " "	"	1 " "
"	2 " P.M	"	3½ " "
"	4 " "	"	5 " "
"	6 " "	"	7 " "
"	9 " "	"	11½ " "

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.
Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M. Une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 7 heures du soir, et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 8 heures du soir.
Avant minuit on peut obtenir un char à cheval, en payant cinq piastres pour le voyage; mais après minuit on aura à payer $10.
Les personnes qui partiront par la locomotive, devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

CHARS DES RUE JACKSON ET DE LA COURSE.
Ces chars partiront de la rue Jackson à 6½ heures a. m. et de la rue du Canal à 7½ heures du matin. A 7 heures, ils partiront toutes les demi-heures, jusqu'à 8 1/2 heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8 1/2 heures, n'en partira qu'à 9.
Les Messieurs sont particulièrement priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins, et de ne pas fumer dans les chars lorsque les dames s'y trouvent.
Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans
JOHN HAMPSON,
23o ingénieur en chef.

Tirage Officiel de la Loterie de la Louisiane.
Classe No. 45 Extra.
GROS LOT $8,000.—$3,000.
50 LOTS DE $100.
Billets $2 seulement.
LOTERIE DE LA LOUISIANE.
Classe Extra 46, pour 1839.
Autorisé par un acte de la Législature, Chap. LXIII; passé le 21 mars 1828.
Tirée Jeudi, le 24 Octobre à 5½ heures du soir à l'Hôtel de la Bourse
75 Numéros ballotés—12 sortant.
D. S. GREGORY & Co, Directeurs.

PROGRAMME:

1	Lot de	$8,000	est	$8,000
1	"	2,000		2,000
1	"	1,000		1,000
2	"	650		1,300
5	"	200		1,000
10	"	150	"	1,500
50	"	100	"	5,000
50	"	80	"	4,000
100	"	50	"	5,000
126	"	15	"	1,890
126	"	10	"	1,260
3906	"	4	"	15,624
23436	"	2	"	46,872
27,814	montant à			$91,535

PRIX DES BILLETS.
Billets $2, demi do. $1 00, quarts do. 50 cents.
Pour paquets ou simples billets s'adresser aux directeurs D. S. GREGORY & Co.,
23 oct 35, rue Canal, N. Orléans.

CHARRETTES, DRAYS, &c—En débarquement des navires Orient et Adélaïde, un grand assortiment de drays, charrettes, roues de do, &c. des meilleures manufactures de Philadelphie, à vendre à des prix raisonnables par
23 oct JAMES D. DENEGRE, 16, Douane.

LES soussignés offrent en vente à leur magasin et en débarquement du brick Industry, en face des magasins rouges—150 demi pipes vin rouge, 800 boites raisins M R; 200 quart boites do M; 150 barillets olives; 200 boites limons; 700 jarres huile d'olive, propre pour l'usage des machines.
23 oct J. ROBERT & Co. 47, Bienville.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Rubicon, du Havre:
14 paniers Champagne mousseux de 50 demi bouteilles chaque. J. T. LAGUERENNE & Co,
23 oct 57, Tchoupitoulas.

RECU par le navire Saratoga, un envoi de belles plumes du no. 10 à 20. Aussi plumes d'oie en magasin et à vendre par
DAVID FELT & co, 24 Chartres,
23o N. Y. Stationers' warehouse.

MARCHANDISES ALLEMANDES.—Vins du Rhin, véritable Eau-de-Cologne, bas et demi bas, à vendre par ABRAHAM TRIER,
23 oct 34, rue Gravier.

GROCERIES POUR NAVIRES, &c.—50 barils rum; 60 do goudron; 300 sacs sel de Liverpool, en débarquement et à vendre par
23 oct J. W. ZACHARIE & Co.

HUILE de Palma Christi—12 barils No. 1, et 6 do No. 2, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
23 oct No. 1, rue Tchoupitoulas.

ESPRIT de térébenthine—10 barils à vendre par JARVIS & ANDREWS,
23 oct 1 et 3, Tchoupitoulas.

HUILE DE LIN—20 barriques à vendre par JARVIS & ANDREWS,
23 oct 1 et 3 rue Tchoupitoulas.

SEL—1000 sacs sel commun et 500 de fin de Liverpool, à bord du navire Unicorn à vendre, par
22 oct S. HEATH & Co, 95, Camp.

HUILE—7 barriques huile blanche raffinée de baleine, en débarquement et à vendre par
21 oct S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

CHANDELIERS—Une paire de grands chandeliers d'un beau travail, à vendre par
23 oct P. H. GALLWEY, 6, Conti.

TOILE d'emballage du Kentucky—41 pièces toile en débarquement et à vendre par
23 oct FORSYTH & LIMERICK.

FARINE—100 barils farine superfine à vendre par
21 oct J. VAIRIN & Co. 26, Poydras.

AVIS—La société existant sous la raison de ULYSS PEHAU & Co, est dissoute d'un commun accord à compter de ce jour. Ulyss Pehau reste seul chargé de la liquidation des affaires.
Nouvelle-Orléans, 21 oct 1839. U. PEHAU,
22 oct—4 P. ROE.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MR. E. FLORIAN, marchand-tailleur, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il a transporté son magasin de la rue St. Pierre à la rue Chartres, No. 169, entre les rues Toulouse et Saint Pierre.
Il vient aussi de recevoir par les derniers arrivages de France, un assortiment de Casimirs et Draps français: Aussi—Vestes de toute qualités à vendre.
22 oct—3

A LOUER—Deux Chambres au premier, pour bureaux. S'adresser sur les lieux, No. 21, rue du Camp, au bureau de l'Assurance des Pompiers. 22 oct

BALLANCES A PLATE-FORMES PATENTEES, à vendre par
23 oct KIDDER & HEAD, 99, Camp.

TABAC A CHIQUER, de marques choisies, à vendre par ABRAHAM TRIER,
23 oct 34, rue Gravier.

CONFITURES DE LA HAVANE—100 boîtes, à vendre par ABRAHAM TRIER,
23 oct 34, rue Gravier.

CIGARES DE LA HAVANE—200,000 cigares, différentes qualités, à vendre par
23 oct ABRAHAM TRIER, 34, Gravier.

SUCRE BLANC DE LA HAVANE—50 boites, à vendre par ABRAHAM TRIER,
23 oct 34, rue Gravier.

KERSEYS—5 balles et une caisse, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
23 oct 36, Gravier.

SACS EN PITRE—26 balles et 375 paquets sacs grandeur assortie, en débarquement et à vendre par GEO. GREEN & BRO, 26, Camp 23 oct

BŒUF FUME—2 barriques, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
23 oct 36, rue Gravier.

MORCEAUX DE CROUPE, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
23 oct 36, rue Gravier.

AVOINE ET MAIS sur la Levée, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
23 36, rue Gravier.

CORDE D'EMBALLAGE—1300 rouleaux, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL.
23 oct 36, rue Gravier.

POMMES DE TERRE—200 barils, en débarquement et à vendre par ED. SPRAGUE,
23 oct 22, rue de la Douane.

SAVON—300 boites de 48 livres et 300 de 20 livres en débarquement et à vendre par
23 oct ED. SPRAGUE, 22, Douane.

BŒUF—150 barils bœuf prime et 35 demi barils, do, à l'inspection et à vendre par
23 oct J. VAIRIN & Co. 26, Poydras.

TRAITES sur New York à 30 jours de vue, à vendre par
22 oct R. GRONING & Co.

SUCRE—15 boucauts sucre prima, belle qualité, en débarquement du steamer Brilliant, à vendre par
23o P. H. GALLWEY, 6 Conti.

LIVRES en blanc de qualité supérieure en magasin et à vendre par DAVID FELT & co.
23o N. Y. Stationers warehouse, 24 Chartres.

TOILE D'EMBALLAGE—200 pièces toile du Kentucky, 40 pièces do de Dundee, à vendre par
23o ANDREWS & BROTHERS, 50 Camp

TRAITES sur la Havane, en sommes à la convenance des acheteurs à vendre par
23o J. ROBERT & co. 47 Bienville.

CHEMISES et caleçons de laine et 1-2 bas en magasin et à vendre par
23o FROST & co, 8 Douane.

BRODEQUINS en maroquin pour enfant, à vendre par
23o FROST & co. 8 Douane.

CIGARES de la Havane—965,000 cigares de différentes qualités, à vendre par
23 oct R. GRONING & Co.

CONFITURES DE LA HAVANE et gelée de gouave, à vendre par
23 oct R. GRONING & Co.

FARINE et Whiskey—55 barils farine et 30 do whiskey, en débarquement et à vendre par
23 oct G. DORSEY, 44, Nlle Levée.

CORDE et toile d'emballage, à vendre par
23 oct R. GRONING & Co.

MAIS—1000 boisseaux, en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, Gravier 23o

BLANC DE BALEINE—100 boites, à vendre par
23 oct ABRAHAM TRIER, 34, Gravier.

CAFE DE LA HAVANE—100 sacs, à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, Gravier 23o

POIL POUR PLATRE—50 barriques, à vendre par GEO. BEDFORD, 22, Bienville.

HARENGS DU POTOMAC—300 barils, à vendre par GEO. BEDFORD, 22, Bienville. 23o

PLATRE DE PARIS—250 barils, à vendre par
23 oct GEO. BEDFORD, 22, Bienville.

CIMENT HYDRAULIQUE—300 barils, à vendre par GEO BEDFORD, 22, Bienville

CHANDELLES DE SUIF—200 boites, à vendre par ED. SPRAGUE, 22, Douane. 22 oct

MORUE—500 boites, à vendre par
23 oct GEO. GREEN & BRO. 26, Camp.

CAFE DE RIO, en magasin et à vendre par
23 oct GEO GREEN & BRO. 26, Camp.

PORC mess et prime pour plantation, à vendre par
23 oct J. VAIRIN & Co, 26, Poydras.

WHISKEY—200 barils, à vendre par
23 oct J. VAIRIN & Co, 26, Poydras

CAFE—250 sacs café de la Havane à vendre par
23o J ROBERT & co, 47 Bienville.

CIMENT ROMAIN—200 barils à vendre par
23o GEO. BEDFORD, 22 Bienville

BUREAUX à louer au premier étage du no 36, rue Poydras. S'adresser sur les lieux. 23o

RIZ—36 tierçons riz de Charleston à vendre par
23o JAS D DENEGRE, 16 Douane.

SAINDOUX—1000 barillets en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle-Levée. 23 oct

GENIEVRE—15 pipes à vendre par
23 oct R GRONING & Co.

GROSEILLES en demi et quart barils à vendre par DAVIS & HOBART, 18 Douane 22 oct

AGENCE DU BLANC DE PLOMB.—Les soussignés agens de Lewis, de Philadelphie, offrent en vente aux marchands et aux détailleurs à des prix raisonnables—1500 barillets blanc de plomb No. 1; 25 livres par barillets; 100 do de 50 liv.; 100 do do de 100 liv.; 100 do do de 500 liv.; 300 do do No. 2, de 25 liv.; 1000 do do extra.
JARVIS & ANDREWS,
22 oct Encoig. Com. et Tchoupitoulas.

BOTTES ET BRODEQUINS—30 caisses bottes en veau; 25 do brodequins; et 10 do pour femmes à vendre par DAVIS & HOBART,
22 oct 18 Douane.

TOILE A DRAPS—100 caisses toile à draps de 4/4 à vendre par DAVIS & HOBART,
22 oct 18 Douane.

CERISES A L'EAU-DE-VIE—30 boites à vendre par DAVIS & HOBART,
22 oct 18 Douane.

MORUE—200 boites en débarquement et à vendre par DAVIS & HOBART,
22 oct 18 Douane.

SAVON ET HUILE—1000 boites savon No. 1 de différentes marques; 18 tierçons huile blanche; 12 barils huile de baleine raffinée à vendre par
22 oct DAVIS & HOBART, 18 Douane.

TOILE D'EMBALLAGE—500 pièces en magasin et à vendre par
22 oct ANDREWS & BROT., 50, Camp

SEL—200 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre à la convenance des acheteurs, par ALEX. PARK,
22 oct 86, Commune.

CHARBON—En débarquement du navire Orient, 30 barriques charbon en mottes, à vendre par
22 oct JAMES D. DENEGRE, 16, Douane.

TOILE ECRUE—500 balles grosse toile de 37 pouces, à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
21 oct 50, rue du Camp.

PORC—800 barils porc mess et prime et 200 barils pour l'usage des plantations, à vendre par
21 oct J. VAIRIN & Co. 26, Poydras.

PARCHEMIN—Un grand assortiment de parchemin, reçu par le navire Saratoga, à vendre par DAVID FELT & Co. 24, Chartres.

WHISKEY—300 barils à vendre par
21 oct J. VAIRIN & Co. 26, Poydras.

BLANC DE BALEINE—150 boites, à vendre par
21 oct EDW. SPRAGUE, 22, Douane.

CORDE—500 rouleaux à vendre par
21 oct J. VAIRIN & Co, 26, rue Poydras.

CHAPEAUX ET HARDES—69 caisses chapeaux et hardes, reçues par le navire Tremont, à vendre par
18 oct FROST & Co, 8, Douane.

JAMBONS—25 barils et 3 barriques jambons enveloppés, en débarquement du steamer Paragon, à vendre par MALLARD & SIGERSON,
18 oct 89, Nlle. Levée.

CORDE D'EMBALLAGE—106 rouleaux, en débarquement et à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
18 oct 36, rue Gravier.

HUILE—11 barriques huile de Spermaceti, 31 barriques huile mixte et 20 barils huile de baleine raffinée, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co,
18 oct 134, rue des Magasins.

TOILE A DRAPS—En débarquement du navire Tremont, 47 balles toile à draps de 4/4 de Lawrence Mills, à vendre par GEO GREEN & BRO.
18 oct 26, rue du Camp.

PAPIER à envelopper—1500 rames à vendre par
21 oct EDW. SPRAGUE, 22, Douane.

COMPAGNIE DE BANQUE ET DU GAZ
Département du Gaz, 21 oct 1839.
CHARBON DESULPHURE ET CHARBON.
LE prix du charbon désulphuré est fixé pour l'année prochaine à cinquante cents par baril, pris au département du Gaz, et si l'on en prend 100 barils il sera transporté exempt de frais.
Le charbon désulphuré étant facile à allumer et exempt de toute odeur ou fumée rend son usage très économique et agréable aux familles.
Le charbon sera fourni aux pratiques [illegible].
Les commandes seront reçues au bureau du gaz, Bank Alley.
22 oct E. W. WELLS, Secrt.

$50 DE RECOMPENSE.
Seront données pour l'arrestation du nègre CHARLES alias CHALI, parti marron dimanche dans le courant de la journée. Ce nègre est de la taille d'environ 5 pieds 10 pouces, robuste, très bien fait, visage très noir, sans barbe, âgé d'environ 26 ans, et l'œil vif. Il était vêtu d'une veste blanche et un pantalon de cotonnade bleue et un chapeau noir. Le propriétaire suppose qu'il est parti dans un bateau à vapeur Dimanche pour Louisville ou Cincinnati, et comme il est très intelligent, parlant l'anglais et le français, il essaiera probablement à se faire passer pour libre. Ce nègre travaillait ordinairement dans les presses à coton ou aux bâtisses comme maçon.
Les shérifs des paroisses avoisinantes sont priés de faire attention à l'avis ci-dessus.
Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont notifiés de ne point recevoir ou employer ledit nègre, sous peine d'être poursuivis à la rigueur des lois.
La personne qui l'arrêtera et le ramènera au propriétaire, recevra la récompense ci-dessus et en outre les frais qu'elle aurait pu encourir seront remboursés.
23 oct—12 Rue Dauphine, No. 277.

$25 DE RECOMPENSE—Partie marronne de chez le soussigné dans la nuit du 16 courant, la griffonne JANE, de la taille d'environ 5 pieds, 2 ou 3 pouces, grosse du corps et âgée d'environ 28 ou 30 ans. Elle a emmené avec elle son enfant, petit-maître d'environ 20 mois.
La récompense ci-dessus sera donnée pour sa mise dans une des geoles de cette ville ou à la personne qui la ramènera chez moi, encoignure des rues Villeré et Jackson. GEO W. HAYGOOD,
22o— capitaine du steamer Norma.

$10 DE RECOMPENSE.
Partie marronne de chez le soussigné le 23 courant, la négresse ADELINE, âgée d'environ 38 ou 40 ans, très noire, ayant une bonne rangée de dents et une de ses jambes est enflée depuis quelque temps. L'on suppose qu'elle est recélée par un blanc, ébéniste ou charpentier du nom de Michel, ou Michel Jourdan, qui a travaillé récemment dans la rue Toulouse, près la rue Dauphine. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui la logera dans la geôle de la seconde municipalité ou qui la ramènera au bureau du soussigné, encoignure des rues Gravier et Magazin.
22 oct—7 THOS. J. SPEARS.

A VENDRE PAR DIDION, Courtier.
UNE maison près la rue du Cirque, rue Perdido sur un terrain de 25 sur 112.
Un lot de terre faubourg des religieuses rue St.-Armand près la rue St. André 60 pieds sur 180.
Un lot rue des Ursulines, entre Roberston et Claiborne 30—120.
Une maison rue des Marais encoignure Bayou.
Une do rue d'Amour entre Union et français terrain de 32—120.
Une do rue des Bons-Enfans près français, terrain de 27 sur 126.
Une do rue des Français près Bons-Enfans terrain 31—120.
Une do rue St. Antoine près Bons-Enfans, terrain 30—60.
Une do rue Dumaine près Claiborne, terrain 30—80.
Une do rue Villeré près Dumaine, terrain 30—90.
Une do rue Bourgogne près St. Louis, terrain 30—126.
Un terrain rue Perdido près St. John 30—120
Un do rue Mandeville près Girod 45—120.
Une maison rue Bagatelle près Amour, terrain 30—60.
Une do rue St. Antoine près Moralès terrain 60—120.
Deux do sur le bassin Carondelet.
Une do rue Morales entre Mandeville et Marigny terrain 33—71
Une. do rue de Craps près Mandeville terrain 30—60.
Une do bourg McDonough encoignure Jefferson et des grèves terrain de 120 carrés
Une do même lieu terrain de 150 sur 300.
Une do rue St. Philippe près Claiborne faubourg Tremé terrain 32—126
Un terrain rue Royale près Hopital de 21—148
Une maison rue Tremé près Ste. Anne, terrain 45—95.
Une do rue des Remparts près Hôpital.
Une do rue des Marais près Ursulines.
Une do rue des Ursulines près Royale.
Une do do près Bourgogne.
Une do rue Condé près Ursulines.
Une do rue des Remparts près Bienville.
Beaucoup de nègres et négresses bien recommandés.
Une superbe habitation paroisse Plaquemine.
Une do do paroisse Lafourche intérieur
Une briqueterie avec nombre d'esclaves
Le soussigné vient de recevoir de New-York une machine à brique pour échantillon pouvant être mise en opération par un cheval ou une machine à vapeur et pouvant faire 10,000 briques par jour. Pour servir seulement par 2 personnes. 22 oct—6

MARCHANDISES SECHES.
LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages de France et du nord, un grand assortiment de marchandises sèches, Françaises, Anglaises et Américaines, parmi lesquelles on trouve les articles suivans:
Indiennes françaises, anglaises et américaines;
Mérinos 6/4 anglais, circassiennes et étamines;
Mousselines de laine et chaly à raies, satinées;
Lustres et laglossiennes pour robes;
Gros de Naples noirs et unis d'Italie;
Gros de Suisse, gros du Rhin et velours noirs brochés;
Satins noirs d'Italie et Français;
Soieries changeantes, nouveau genre;
Satins et gros de naples façonnés;
Do façonnés pour gilets et serge noire;
Bas de soie unis et brodés; Gants do;
Bas de fil, unis noirs et chaussons do;
Chaussons de soie unis noir et blanc;
Gravattes de soie noire d'Italie;
Do. gros grain et de gros de naples;
Mouchoirs de soie pour la poche;
Pèlerines de mousseline brodées;
Cols do et de batiste do. Manchettes do;
Cols de jaconats et batiste pour enfants;
Bonnets de batiste et mousseline do.
Robes de mousseline blanche brodées très riches;
Dentelles de fil, valenciennes, malines et autres;
Do en bobinet;
Gants de peau, noirs, blancs et en couleurs pour femmes et enfants; do pour hommes;
Do de laine pour hommes, pour femmes et pour enfants;
Châles de soie, cachemir, thibet, crêpe et autres;
Echarpes et cravattes de soie pour femmes;
Mouchoirs de batiste, unis, à ourlets et brodés;
Do à vivière et imprimés;
Bandes en mousseline, jaconas et en batiste;
Entredeux do; Crêpes noirs 3-4 et 4-4;
Percales, jaconas, tarlatanne et batiste coton;
Mousselines à carreaux et rayées;
Do unies et brodées;
Do damassée et brodée pour rideaux;
Basins à petites raies et pour meubles;
Batiste blanche 5-8 et 3-4; Linon uni blanc 7-8;
Linon brodé pour robes et mouchoirs;
Draps noirs et casimirs en couleurs;
Indienne rouge unie et cretonne pour rideaux;
Bordures do d'indiennes do;
Franges de coton et en soie très riches;
Alépines et mousselines de laine noires;
Chemises de mérinos pour femmes;
Do et en coton pour hommes. Caleçons do do;
Toiles d'Irlande, de Paris et ouvrées;
Damassé pour nappes 6, 8 et 10-4.
Nappes et serviettes damassées,
Linge de table du Bearn;
Toile à draps 5, 6, 8, 10 et 12-4; do française;
Bretelles en gomme élastique, en laine et en coton;
Flanelles blanches et en couleurs;
Bas de coton, blanc, bleu, noir et en couleurs pour femmes, do mérinos do; do pour enfans;
Chaussons de laine blancs et en couleurs pour hommes, do en coton, do do; do pour enfants;
Mouchoirs imitation Madras, en couleurs et deuil;
Chales de laine 6 et 8-4 à carreaux,
Do. en coton do brochés et à carreaux;
Ombrelles pour femmes et enfants;
Parasols de gros de naples et en coton;
Bas en coton pour mousquetaires;
Velour noir en coton;
Contrepointes en piqué 10 et 12-4;
Toile cirée 7-4 superfine;
Siamoises françaises bon teint;
Cotonnades denims; coton pour nègres coton 1/4 et écrus 3, 4 et 6-4, indienne à meubles; coutils à matelas, gingas de fil et de coton; moleton blanc et écru, casinets; Kentucky et linseys, Kentucky jeans; couvertures et tapis; corsets; boutons de nacre et autres; gants et mitaines de laine; bordures à matelas; galons et lacets de fil; fil français et patenté; épingles et aiguilles; coton à coudre, Grois, Alexandre et Taylor eau de cologne; crêmes de perse.
TOOLE & BARRIERE,
23 oct No. 20, rue de Chartres.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages un très-bel assortiment de marchandise confectionnées dans le dernier genre de Paris, pour l'hiver, comme suit:
Paletots en drap superfin, ouatté, couleurs assorties; ditto en casimir do; ditto en velours; ditto en cotonnade; levites de chasse drap superfin ouatté, couleurs assorties; ditto do 2de qualité do do; ditto do en casimir do; ditto en velours; ditto en castor beaver cloth, bleu et vert; surtouts en drap superfin ouatté, couleurs assorties; ditto do 2de qualité, do; ditto en (beaver) do bleu et vert; ditto en poil d'ours do, blouses en velours, ditto en cotonnade, [illegible] drap noir Sedan; [illegible]; habits superfins drap noir, do do couleurs assorties; gilets ronds en drap fin bleu et marron; manteaux en drap très beau; ditto en poil de chèvre; ditto en drap pour dames, robes de chambre en mérinos assorties; pantalons casimir de fantaisie couleurs assorties; ditto do noir Sedan; ditto de satinet Sedan; ditto en cotonnade de toutes qualités; gilets de dessous matelassés assortis; ditto de velours de soie do; do de drap noir Sedan do; do do de fantaisie couleurs assorties; ditto en satin de toutes couleurs; cravattes en satin noir; ditto do de fantaisie; ditto en satin broché, ditto do mérinos rouge, bleu, marron, cols en satin noir; ditto do velours en forme de cravattes; bretelles très fines en soie, élastiques; ditto do do en coton; [illegible]; mouchoirs en batiste brodé; ditto do do en couleur; un très bel assortiment de belles chemises en toile, très fines, unies et à jabots; ditto en couleur; chemises de dessous mérinos tricot, ditto en diverses qualités; ditto do coton blanc, tricot, assortis; ditto en flanelle do; ditto do écru do; ditto do en soie; caleçons en mérinos, tricot de diverses qualités; ditto do coton tricot bien assortis; ditto do do écru do; ditto en soie; ditto en flanelle; ditto en moleton; 1/2 bas en laine blanche et grise unis; ditto do do à côte; ditto do en coton blanc assortis; ditto do de écru do; ditto en soie, parapluies en gros de Naples de 30, 34 et 36 pouces; do en gingham, couleurs assorties; cannes en jonc à épée montées en or; ditto do do plaquées; ditto en bois de rose et de fer montées en or et argent; ditto en fer; un grand assortiment de chapeaux de toutes qualités et d'une forme nouvelle. Habillements pour enfants: paletots en drap, ouatté, couleurs assorties; [illegible]; habits drap noir, marron et bleu; pantalons en casimir à côte, unis couleurs assorties; ditto en satinet gris et bleu; gilets ronds à drap marron et bleu; do do en satinet gris et bleu; gilets de dessous en drap croisé; do do en satin noir; do de en soie de fantaisie; bretelles en gomme élastique et coton; chapeaux de soie et de feutre, de diverses formes. Le tout à des prix toujours très modérés. MANL. BLASCO & Co.
rue de Chartres, No. 69.
22 oct Entre Bienville et Conti.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE, Laines pour nègres, &c.—350 pièces grosse toile du Kentucky de 44 pouces; 50 do do de Dundee; 750 rouleaux corde du Missouri et du Kentucky; 800 livres ficelle; 100 balles linseys pour nègres, des meilleures manufactures; [illegible]; 30 barils whiskey commun; 50 do [illegible] de Baltimore, en débarquement et à vendre par
22 oct SPRAULE & BUCHANAN, 68, Camp

EN débarquement du navire Abeille: 16 caisses Cotonnade [illegible], 4 caisses [illegible] anglaises à vendre par
22o KENNEDY DUREL & co. 16 Toulouse.

POUR ALEXANDRIE et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur LINN LIN[illegible], capitaine Ed. H. Pomroy, partira pour les ports ci-dessus, samedi le 26 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face la rue Canal, ou à BLAIR & SATTERFIELD,
24 oct 91, rue des Magasins.

POUR CINCINNATI ET LOUISVILLE.—Le bateau à vapeur A. FOSELIER, capitaine E. Johnson, est maintenant en chargement pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires sur les rivières du Mississipi et de l'Ohio, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face la rue Poydras ou à J. HALE & A. H. BEIN,
24 oct 19, Nouvelle-Levée.

POUR ST. LOUIS, ALTON ET QUINCY.—Le bateau à vapeur KNICKERBOCKER, capitaine E. W. Gould, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires Samedi le 26 courant, à 10 heures du matin. Pour le reste de son fret ou passage, s'adresser à bord, en face la rue Bienville ou à EDW. A. BRIDGE,
24 oct 60, rue Gravier.

POUR ST. LOUIS & ALTON—et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur PAWNEE, Capt. E. H. Gleim, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira jeudi le 24 courant, à 10 heures, a. m. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Gravier ou à
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
24 oct. 36 Gravier.

POUR ST. LOUIS & ALTON—et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur MADISON, capt. Rob Freeland, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue du Canal, ou à
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
23 oct. 36 Gravier.

POUR SHREEVEPORT, NATCHITOCHES, ALEXANDRIE—et les ports intermédiaires sur la rivière Rouge—Le bateau à vapeur WASHINGTON, capt. C. P. Hurd, partira pour les ports ci-dessus samedi le 26 courant, à 4 heures, p. m. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord ou à
WILLIAM S. BROWN,
21 oct. 26 Gravier.

POUR DONALDSONVILLE—Le beau bateau à vapeur PEKIN, capitaine T. W. Strick[illegible], partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires samedi, le 26 courant, à 8 heures. Les marchandises pour Terrebonne, Lafourche Intérieure et Thibodeaux seront expédiées sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 23 oct—4

POUR SHREEVEPORT—Le bateau à vapeur SWISS BOY, capitaine W. A. Cooke, partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires jeudi, le 24 du courant, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face la rue de la Douane ou à PIERCE SHANNON & BRO,
23 oct 57, rue des Magasins.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE—Un bateau à vapeur solidement bâti, tirant seulement 30 pouces d'eau, du port de 130 tonneaux, ayant 130 pieds de longueur, 6 pieds de hauteur et pouvant porter 1400 balles de coton, sera vendu à bas prix si l'on s'adresse immédiatement aux soussignés.
PIERCE SHANNON & BRO.
22o 57, rue des Magasins.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE—Le beau bateau à vapeur INVINCIBLE, ayant été radoubé à neuf et bien fourni de tout ce qui est nécessaire, pouvant porter 1500 balles de coton, sera vendu à des conditions avantageuses si l'on s'adresse immédiatement à
P SHANNON & BRO, 57 Magasins.
L'Invincible partira de Louisville aussitôt que l'état des eaux le permettra. 22o

POUR ST. LOUIS—Le bateau à vapeur PRAIRIE, cap. Freleigh, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face la rue Iberville ou à
22o JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

POUR MEMPHIS ET RANDOLPH—Le bateau à vapeur GRONOKO, capitaine C. Bowers, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires Jeudi le 24 courant à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face la rue Gravier ou à
PIERCE SHANNON & BRO.
21 oct 57, rue des Magasins.

POUR CINCINNATI ET LOUISVILLE et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur SUSQUEHANNA, capitaine J. C. Wiley, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste de son fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face la rue Gravier ou à
21 oct JOHN A. MERRITT, 53, Camp

BATEAU A VAPEUR A VENDRE—Le beau bateau WASHINGTON, ayant été radoubé à neuf est maintenant prêt à voyager et est en état de tout ce qui est nécessaire. Pour les conditions, s'adresser à W. S. Brown, 26, rue Gravier.
N. B.—Le Washington est amarré l'autre côté du fleuve. 16 oct

POUR VERA CRUZ (Premier Navire).
Le mistico espagnol CEFIRO, capt. Bibes, ayant la majeure partie de son chargement engagée partira immédiatement pour le port ci-dessus, pour la balance du fret ou passage s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
24 oct rue Toulouse No. 17.

POUR LA VERA CRUZ—La goélette A. I. CALEDONIA, capt. Potter, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue Jefferson ou à
HUGO C. GILDEMEESTER,
24 oct. 45 Bienville.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand[illegible].—Le joli navire neuf doublé et chevillé en cuivre, ADELAIDE, capitaine L. Clarke, partira positivement samedi prochain le 26 du courant et prendra tout le fret qui lui sera offert. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
23 oct JAMES D. DENEGRE, 16 Douane.

POUR CHARLESTON, S. C.—Le brick CATHERINE, capitaine Rose, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
23o J. W. ZACHARIE & co., 68 Douane.

POUR NEW-YORK—Premier navire.—Le superbe navire paquebot SARATOGA, capitaine Hathaway, ayant la plus partie de sa cargaison engagée, partira Samedi le 26 courant. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord du côté du marché aux légumes, ou à
23 oct SMITH & VOORHEES, 35, Camp.

POUR KINGSTON, Jamaïque.—Le brick GANNICLEFT, doublé et chevillé en cuivre, partira cette semaine pour le port ci-dessus. Ce navire a deux chambres séparées et peut prendre 30 passagers. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capt. à bord ou M. P. Lacy, Nlle. Levée no. 43.
23o R. GRONING & co.

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot FRANCIS DEPAU, capitaine C. Forbes, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
21 oct STETSON & AVERY, 48, Gravier

POUR BOSTON—Le brick GALEN, capt. Churchill, sera prêt à recevoir du fret le 21 courant et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à E. A. BRIDGE,
19 oct 60, Gravier.

POUR MATAMOROS—La goélette CAMANCHE, ayant la majeure partie de son chargement, partira le 22 courant. Pour la balance du fret, environ 50 barils, s'adresser au capitaine à bord ou à
J. T. LAGUERENNE & co. 9 Toulouse.

POUR LA HAVANE ou un des ports du Mexique—Le mistico espagnol le voilier CEFIRO, capitaine Bibes est prêt à recevoir un chargement pour l'un des susdits ports. S'adresser à M. S. CUCULLU LAPEYRE & Co
18 oct 17, Toulouse.

POUR BOSTON—Le beau navire EAGLE, capitaine Adams, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à bord, près du rail-road ou à GEO. GREEN & BRO, 26, Camp 18 oct

POUR MATANZAS—Le brick espagnol SALVADOR, capitaine Riera, partira pour le port ci-dessus le 24 courant. Pour fret de 300 barils ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face la rue St. Pierre ou à KOHN DARAN & Co.
17 oct 25, Bienville.

POUR LA MOBILE—La goélette CHARLES, capitaine Wood, ayant partie de sa cargaison engagée, peut prendre 200 barils. Pour fret, s'adresser à
15 oct J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.

POUR APALACHICOLA—Le brick BOY, capitaine Williams, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
15 oct J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.

POUR BALTIMORE—La barque IRAD FERRY est maintenant prête à recevoir du chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
15 oct GEO. BEDFORD, 22 Bienville.

POUR PHILADELPHIE—La barque HERCULES, capitaine James Marks, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, deux rangs au-dessus du Marché aux Légumes, ou à N. F. COMLY & Co.
14 oct 37, rue du Camp.

LE soussigné offre en vente à des prix raisonnables les articles suivans, en magasin:
100 barils poisson de Manhattan; 2,500 gallons huile de spermaceti pressée en automne, 1500 do do en hiver; 40 barils huile de tanneurs; 50 barils ciment romain; 100 barils ciment hydraulique; 100 barils chaux préparée, article nouveau; 300 rouleaux cordage de manille et cables; 20 barils riz; 180 paquets thé poudre à canon, impérial, hyson, young hyson et orange peco; 50 sacs poivre de Sumatra; [illegible]; 40,000 cigares espagnols; [illegible] &c.
J. B. BAILEY
21 oct 14, rue Bienville.

LES soussignés offrent en vente les articles suivans:—103 boucauts tabac du Missouri, 26 tierces de do, 950 rouleaux corde du Missouri; 27 pièces toile d'emballage de Kentucky, 800 livres ficelle d'emballage, 170 sacs café de Java; 23 barriques whiskey de monongahela; 730 barils farine superfine; 57 do do mitoyenne, 76 sacs plomb, 900 sacs riz; 40 barils porc pour plantation, 86 barriques plats côtés, 29 de épaules; 28 demi barils bœuf prime pour familles; 40,000 cigares de la Floride et du Missouri; 30 paquets acier anglaise; 10 boîtes haches; [illegible]; 5 demi pipes eau de vie de cognac 4 quart barriques [illegible]; 14 huitièmes vin de Madère; 13 caisses [illegible] et 36 caisses Sherry pale.
21 oct BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du brick Eagle et du navire Union, venant de Bordeaux:
Eau-de-vie en demi pipes, tierçons et barils, [illegible] cognac et fin champagne; [illegible] Brignolle & Favreau, [illegible].
Vins rouges de Bordeaux, en barriques de diverses qualités, Lafitte, Latour, St. Estèphe, St. Julien, Montferrand;
Vins en demi barriques,
Vins blancs en tierçons et demi barriques,
Vins rouges en caisses de 12 bouteilles,
Do. blancs do do de 24 demi bouteilles,
Cerises à l'eau de vie de la dernière récolte,
Fruits à l'eau de vie assortis do,
Anisette en paniers,
Liqueurs assorties,
Vins de champagne, Sillery Mousseux, 1ere qualité
Absynthe en grandes bouteilles.
16o HERBAULT FRERES 70 Royale

JAMBONS ENVELOPPES—5 boucauts et 25 barils, à vendre par
16 oct J. VAIRIN & Co, 26, Poydras.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu aujourd'hui, 24 courant, à 4 heures et demie, p. m. au no. 73, rue Condé.
Une quantité de meubles meublants et meubles de cuisine.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Ventes de domestiques.
AUJOURD'HUI, 24 courant, il sera vendu sur les lieux, à 1 heure, au No. 82, rue Royale, à la demeure de John P. Grayson, Esq. et après la vente de ses meubles, les domestiques de maison, appartenant à [illegible] vendus pour cause de départ.
WILLIAM, âgé de 30 ans, bon domestique de maison, cocher et palfrenier.
ELISABETH âgée de 19 ans et son enfant Henry âgé d'un an, bonne domestique de maison, coiffeuse et blanchisseuse.
ANN, âgée de 25 ans, bonne domestique de maison et blanchisseuse.
ALICE, âgée de 36 ans, domestique de maison et un peu cuisinière.
Ces esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévues par la loi.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à 3 et 6 mois de crédit en donnant des billets endossés à satisfaction, hypothéqués.
Les actes de vente passés devant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acheteurs.
L'on peut examiner ces esclaves en s'adressant sur les lieux. 20o

SALLE DE BAL DE WASHINGTON.
PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI prochain, 26 du courant, à 12 heures et demie de l'après-midi, sur les lieux on procédera à l'adjudication, au plus haut enchérisseur, de la location de la buvette, du restaurant et de la chambre des masques. Les conditions au moment de la vente.
24 oct

PAR HEWLETT & CENAS
Vente de Farine avariée.
IL sera vendu jeudi matin, le 24 courant, à 10 heures, au No. 18, rue Poydras.
570 barils farine avariée, à bord du chaland Charleston et maintenant à bord du steamer Gov. Shelby, vendus sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra.
250 barils, formant partie du lot ci-dessus, ont été inspectés et classés superfine, point endommagé. 23o

PAR R. B. SYKES.
Vente de Meubles.
IL sera vendu samedi le 26 courant, à 10 heures du matin, chez Mme. Joanisme, No. 23, rue des Magasins, à l'encoignure de la rue de la Commune,
Un grand assortiment de meubles, consistant en side-boards, sofas, tables à carte et à dîner, glaces, tapis, lits à colonnes, ornements de cheminée, lampes, quatre tables, chaises, 30 bois de lit dont les moustiquaires, 15 bureaux, 16 tables à toilette, 20 lavabos, linge de table et de lit, couvertures, matelas, 1 grand poêle à cuisine, couteaux et fourchettes, &c. 23 oct

PAR BACH & CALHOUN.
IL sera vendu jeudi le 24 octobre, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis.
Le nègre TOM, âgé de 30 ans, boulanger, un peu cuisinier et domestique de maison, bon sujet et garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Un tiers comptant et la balance en billets endossés à satisfaction, à 3, 6 et 9 mois. 20o

PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan, samedi matin prochain, à midi, à l'Arcade de Banks.
Une paire de beaux petits Chevaux Canadiens, bien formés, bien dressés et garantis sains sous tous les rapports.
AUSSI—Un beau Cheval de selle, la propriété d'une personne décédée, garanti sain. 22 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente de Meubles pour cause de départ.
JEUDI le 24 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, au no. 82 rue Royale, près la banque de Louisiane, à la demeure de John P. Grayson, Esq.
Les meubles de ladite maison, consistant en bergères, chaises, sofas, piano-fortes, tables à cartes et à dîner, tapis, rideaux &c. Aussi, bois de lit, lits et linge de lit, ainsi qu'une quantité d'ustensiles de cuisine, verres et faïence.
Conditions—Au-dessous de $300, comptant, $300 et au-dessus, 90 jours de crédit en donnant des billets endossés à satisfaction.
Les domestiques seront vendus plus tard. L'on donnera avis du jour de la vente. 20o

PAR J. LEVY.
Vente des gabillons de port.
JEUDI 24 courant, à 10 heures, au no. 80, rue des Magasins, il sera vendu par ordre et sous la direction des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra:
217 pièces toile d'emballage du Kentucky.
80 rouleaux corde do do.
avariés à bord du steamer [illegible], de Louisville et transbordés pour ce port à bord du steamer Columbus, capt. Robinson. 22o

PAR J. A. BEARD.
VENDREDI matin, 25 courant, à 10 heures, au magasin d'encan No. 58, rue de la Commune:
Un grand assortiment de marchandises sèches, bottes, souliers, brodequins, chapeaux, papier à écrire, livres de comptes, &c.
AUSSI—Un envoi de ferronnerie assortie, consistant en platteaux, mouchettes, haches, Télescopes de nuit et de jour, chandeliers, flacons de chasse, &c.
22 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.
VENDREDI prochain, 25 du courant, à 4 heures de l'après-midi, rue Ste Anne, entre les rues Dauphine et Bourbon, il sera vendu un emplacement [illegible]. Conditions comptant. 22 oct—4

Le bateau à vapeur MANCHESTER à l'encan.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu samedi, le 26 octobre, à midi, à la Bourse St Louis: Le bateau à vapeur MANCHESTER, solidement bâti, avec ses agrès et apparaux, meubles, chaloupe, &c, tel qu'il se trouve maintenant en face de la ville [illegible].
Conditions de la vente—Moitié comptant, la balance à 90 jours et 6 mois de crédit, en donnant des billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'au paiement. L'acte de vente passé par J. B. Marks, Esq. not. pub. aux frais de l'acquéreur. 22 oct

PAR G. B. SYKES.
Vente de syndic.
PAR ordre de M. Geo. G. Lewis, syndic de la faillite de Geo. E. Coolidge, il sera vendu jeudi le 31 courant, à 10 heures a. m. au magasin No. 39, Vieille Levée, entre Bienville et Douane, les articles suivans, abandonnés par Geo. E. Coolidge à ses créanciers, savoir:
8 pipes genièvre de Hollande.
Draps et harnais, propriété du bateau, chaises et tables.
Immédiatement après la vente de syndic.
Il sera vendu au même lieu pour le compte de qui il appartiendra.
3 quarts pipes vin de Madère,
1 coffre-fort et plusieurs [illegible].
Aussi—La vente d'un assortiment de [illegible].
24 oct—3

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi le 25 courant, à 10 heures, à son magasin, no. 29 rue Condé, pour être vendu consignation:
Un grand assortiment de marchandises sèches
Conditions à la vente. 16 oct—4

A VENDRE—Une GROCERY située à l'encoignure des rues du Camp et Poydras. S'adresser sur les lieux.
24 oct—6 P. ZORN & Co.

UN Jeune Cheval de selle avec la selle et la bride, à vendre à bas prix, si l'on s'adresse immédiatement. Aussi—Un cheval de cabriolet et le harnais [illegible].
21 oct MUNFORD PERKS,
Enc. Poydras et Tchoupitoulas.

NEGRES A VENDRE—Un nègre et une négresse, bons sujets, à vendre par MUNFORD PERKS,
21oct Enc. Poydras et Tchoupitoulas.

RECU par le navire Rubicon du Havre et à vendre par les soussignés:
200 caisses Cerises à l'eau de vie,
120 do Kirschwasser,
112 do Marasquino,
63 do Curaçao.
ROYER & LABATUT,
19 oct—6 175, rue Royale.

LES créanciers et débiteurs de feu François [illegible], h. c. l. sont invités à se faire connaître incessamment au soussigné, exécuteur testamentaire du défunt. JOSEPH BLACHE,
1oo Rue Craps entre Bagatelle et Poetes.

LES soussignés ont reçu par le navire Francis Depau, de New-York et offrent en vente en lots à la convenance des acheteurs.
229 pièces toile d'emballage, chanvre de Russie,
160 do [illegible]
La toile ci-dessus a été manufacturée sur un échantillon de celle du Kentucky et est d'une aussi bonne qualité que cette dernière.
16 oct BOUTIN, GALLY & Co., 79, Toulouse.

POUDRE DE CHASSE, qualité supérieure HP.—Cette Poudre [illegible] de Dupont, est de la fabrique d'Eagle's Park, à Wilmington, Delaware.
Les soussignés, agents de cette fabrique, offrent cette poudre à l'essai et à un prix très modéré.
21 oct HERBAULT Frères, 70, rue Royale.

BUREAU de la Compagnie de Ferry à Vapeur de la Seconde Municipalité.
A une élection des Directeurs, tenue conformément aux appel des actionnaires, en conformité à la charte, le 24 septembre 1839, les personnes suivantes ont été dûment élues:
JOS. KNETTLE,
CHAS F. HOZEY,
K. L. TRACY,
A. D. CROSSMAN,
GREGORY BYRNE
A une assemblée des directeurs de ladite compagnie, tenue le 1er. octobre, JOSEPH KNETTLE, Esq. a été unanimement élu Président de la dite compagnie. 4 oct

Partie marronne de chez la soussignée, le 15 courant, entre trois et quatre heures du soir, la mulâtresse MARY, parlant anglais seulement, depuis environ 9 mois en ville, de la taille d'environ 5 pieds, mince, yeux noirs, ayant des taches noires sur le visage et des marques de petite vérole. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui la logera dans une des geôles de cette ville ou qui la ramènera.
ELISABETH HUBERT,
rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.
17 oct—1s

A LOUER—Un magasin situé rue Toulouse entre les rues Royale et Chartres, s'adresser à
17 oct B. BRUGIER.

A LOUER pour le 1er. novembre—Une maison rue St. Claude, entre les rues Ste. Anne & Dumaine. S'adresser à
17 oct B. BRUGIER.

TABAC—106 balles de tabac de la Havane, de bonne qualité reçu par la goélette Hero, à vendre par FRANCISCO TIO
16 oct—5 No. 56, rue St. Anne.

$40 DE RECOMPENSE—La récompense ci-dessus sera donnée à qui [illegible] des détails sur la mort de M. Sabin Delacroix, ancien habitant de St. Marc (Ile St-Domingue) mort aux États-Unis d'Amérique, il y a environ 20 ans à Mr. Joseph Voisel, domicilié à St. Martinville, Attakapas. 16o

SIROP de Carpentier—L'on trouvera au no. 59, rue Lafayette, entre Tchoupitoulas et Magasins, le sirop ci-dessus, ainsi que toutes les autres préparations du même auteur. Les commandes seront promptement exécutées.
16 oct JOHN LINDSAY.

A LOUER—Un magasin à l'étage, situé sur la Vieille Levée, quelques portes après la rue du Canal vis-à-vis la Douane, s'adresser à J. & L. GARNIER,
16 oct—8 Rue Royale, No. 182.

BUCHERONS—[illegible] et bons fendeurs de piquets [illegible] de l'emploi et de bons gages [illegible] aux soussignés.
W. E. & R. MURPHYS,
14 oct—1m 132 Bassin.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.
LES actionnaires qui n'ont pas déjà donné des billets pour le montant de leur souscription, sont invités à faire un huitième paiement de dix piastres par action le 14 Novembre prochain ou avant.
Nouvelle-Orléans, le 14 octobre 1839.
Par ordre de la Direction
15 oct WILLIAM FURST, Secrétaire.

SEL—2500 sacs sel gros et fin de Liverpool, en débarquement et à vendre en quantités à la convenance des acheteurs, par ALEX. PARK,
24 oct 86, rue de la Commune.